



Devantures et enseignes commerciales

Auneuil





Sommaire

Edito	5	Les couleurs et les matériaux	38
Introduction	7	La charte chromatique.....	40
Démarches préalables	8	Les matériaux.....	42
La devanture et le tissu urbain	10	Les autres dispositifs	48
Continuité patrimoniale et vitalité commerciale.....	13	L'éclairage extérieur.....	50
Servitudes patrimoniales.....	14	L'éclairage intérieur.....	51
Commerces et services dans le tissu urbain.....	16	Les stores.....	52
Le rythme de la façade.....	18	Les dispositifs de fermeture.....	54
La devanture	20	Les dispositifs de transparence.....	55
Le choix du type de devanture.....	22	La vitrophanie.....	56
La devanture en applique.....	24	L'accessibilité	58
La devanture en feuillure.....	26	La terrasse	60
La devanture en zone d'activités.....	28	La terrasse.....	62
L'entrepôt mono-activité.....	30	L'accompagnement végétal de la terrasse.....	63
L'entrepôt multi-activité.....	31	Les dispositifs fixées au mur ou mobiles.....	64
La station de service.....	32	Le mobilier.....	65
L'intégration paysagère en zone d'activités.....	33	Glossaire	66
L'enseigne	34	Contacts et liens utiles	73
L'enseigne en bandeau.....	36		
L'enseigne en drapeau.....	37		



C.A.U.E de l'Oise | Guide de recommandations architecturales : Devantures et enseignes commerciales
Commune d'Auneuil

Carte postale ancienne d'Auneuil
Source : Imprimerie Debray-Bollez

AUNEUIL. — Rue de Noailles.



**Johnny
CARMINATI**

Maire d'Auneuil

Notre commune dispose d'un patrimoine architectural riche, façonné par son histoire et ses activités passées. Ce cadre bâti singulier compose un paysage urbain identifiable, porteur de l'identité communale. Les devantures et enseignes commerciales en sont des éléments essentiels : visibles au quotidien, elles participent pleinement à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

Afin de préserver cette identité, de renforcer l'harmonie architecturale des rues et de valoriser le centre-bourg comme les zones d'activités, la commune d'Auneuil, en partenariat avec le CAUE de l'Oise, met à disposition des commerçants et propriétaires un guide de recommandations dédié aux devantures et enseignes.

Ce document propose des conseils architecturaux et techniques, des orientations sur le choix des matériaux, des couleurs et de la signalétique, ainsi que des repères réglementaires et des contacts utiles. Outil d'aide à la décision, il vise à encourager des projets de qualité, respectueux du cadre bâti et contribuant durablement à l'embellissement et au dynamisme d'Auneuil.



**Corry
NEAU**

Présidente du
C.A.U.E de l'Oise

Conseillère
Départementale
du Canton de Senlis

Le centre historique d'Auneuil, comme nombre de bourgs de l'Oise, offre un paysage urbain où chaque devanture, chaque enseigne, porte en elle le témoignage d'une histoire particulière. Ces éléments du quotidien ne se contentent pas d'habiller nos rues : ils en façonnent l'identité et déterminent l'expérience sensible que chacun fait de son cadre de vie.

Des boutiques d'antan aux vitrines contemporaines, ces façades traduisent les mutations sociales et économiques de notre territoire. Elles révèlent les aspirations des consommateurs d'hier comme d'aujourd'hui, tout en répondant aux défis d'une urbanité en perpétuelle évolution.

Le commerce de proximité, véritable catalyseur de lien social et levier d'attractivité, doit désormais relever un double défi : allier efficacité fonctionnelle et visibilité commerciale, sans compromettre la cohérence architecturale qui fait toute la singularité de votre commune.

C'est dans cette perspective que le CAUE de l'Oise a conçu ce guide, destiné à accompagner les commerçants dans leurs projets de devantures. Par une approche pragmatique, enrichie de recommandations techniques et d'exemples concrets, il permet de concilier exigences contemporaines et respect du patrimoine, renforçant ainsi le rayonnement d'Auneuil tout en préservant son caractère authentique.

Parce que la réussite d'un projet repose autant sur la qualité du dialogue que sur l'excellence technique, nous vous encourageons vivement à solliciter nos architectes-conseillers. Leur expertise et leur écoute attentive sauront transformer votre projet en une contribution positive au patrimoine communal et à la vitalité de notre tissu commercial local.



Introduction

Un guide pratique et opérationnel

Chaque habitant joue un rôle dans l'embellissement de sa ville. Les devantures commerciales et leurs terrasses, pensées pour capter l'attention des passants et les inviter à entrer, animent les rues de nos villes et villages.

Il est donc essentiel de porter une attention particulière à ces aménagements, afin qu'ils s'intègrent harmonieusement dans le paysage urbain. À l'intersection des enjeux privés et publics, les façades commerciales participent pleinement à l'embellissement de nos territoires et renforcent la qualité et l'attractivité des centre-bourgs.

Une visée pédagogique

Ce guide concerne l'ensemble du territoire de la commune d'Auneuil. Il a été élaboré en association avec l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise (UDAP). Son objectif est de simplifier l'échange entre le commerçant, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la mairie, en les accompagnant tout au long de la procédure. Ce guide concerne les commerces ainsi que les locaux d'activités et de services, afin de les informer sur les avis et le cadre réglementaire applicables.

Le document propose des exemples illustrés pour servir de support à la conception ou à la rénovation d'une façade commerciale ou d'une terrasse. Les recommandations présentées tiennent compte de l'identité patrimoniale de chaque site et peuvent nourrir les échanges entre acteurs.

Destiné aux commerçants, artisans, élus, et partenaires, ce guide synthétise les principes essentiels pour :

- Concevoir une devanture cohérente avec son environnement,
- Sélectionner les teintes et matériaux adaptés,
- Maîtriser la signalétique (enseigne, store, vitrine, éclairage),
- Créer une terrasse à la fois fonctionnelle et esthétique.

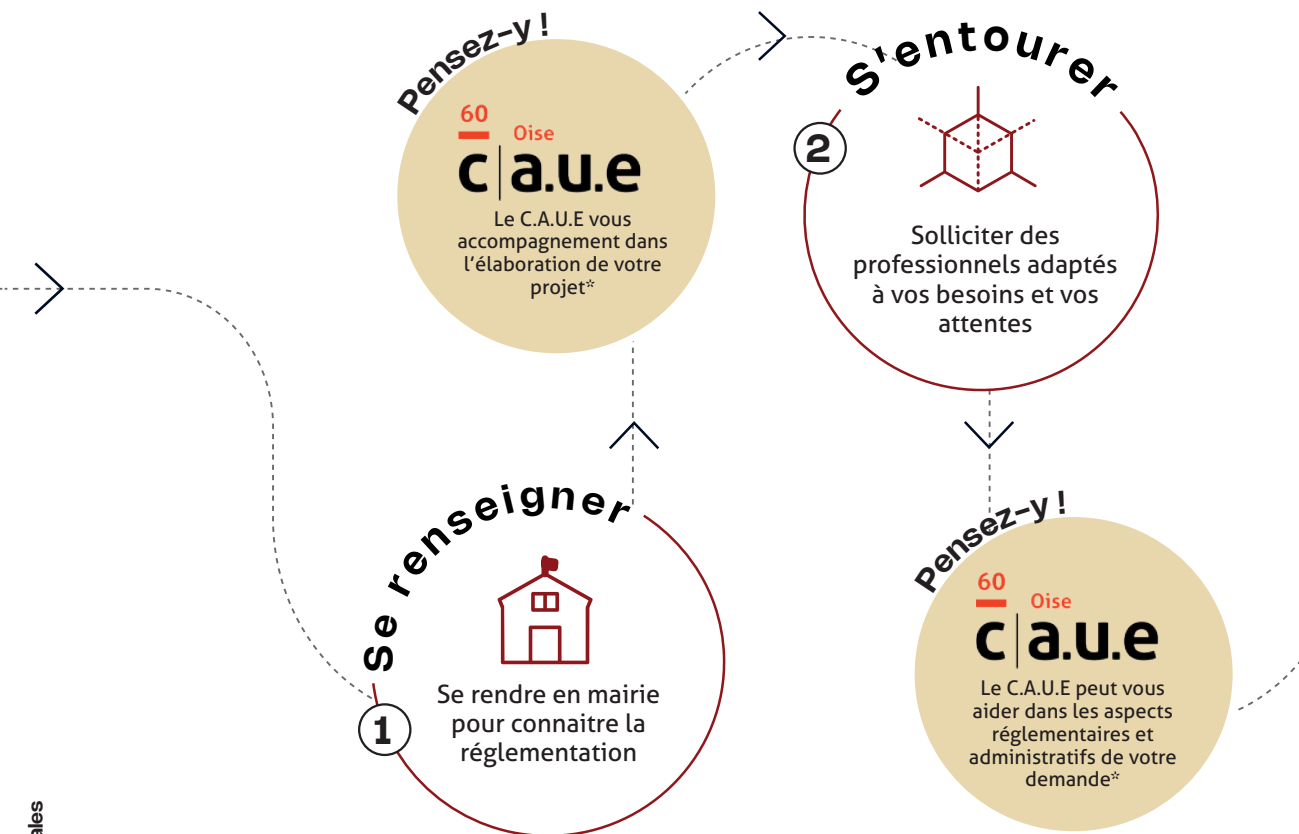
Cadre réglementaire

La création et la modification d'une devanture doivent faire, avant l'engagement des travaux, l'objet d'une demande de Déclaration Préalable (DP) délivrée par le maire de la commune. De même, la pose ou la modification d'une enseigne, y compris la modification de couleur, doit également faire l'objet d'une demande d'Autorisation Préalable (AP) délivrée par le maire.

Enfin, la création ou l'extension d'une terrasse sur le domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public, également délivrée par le maire.

Pour plus d'informations sur les procédures, consultez la page suivante dédiée aux démarches préalables.

Démarches préalables



* Le C.A.U.E ne se substitue pas à la maîtrise d'œuvre

Qui fait quoi ?



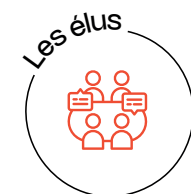
Il constitue et dépose le dossier

Il doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à la mairie (comme un permis de construire ou une déclaration préalable). Cette personne qui est considérée comme le ou la pétitionnaire.



Il instruit le dossier

Un agent instructeur examine la demande. Son rôle est de vérifier que le projet respecte les règles en vigueur sur le terrain (règlement d'urbanisme, servitudes, etc.), de consulter différents services extérieurs (gestion de l'eau, de l'électricité, des déchets, sécurité incendie, voirie, etc.) et de recueillir leurs avis.



Ils délivrent l'avis

Le maire ou son adjoint à l'urbanisme délivre l'autorisation, après vérification de la conformité du projet et en tenant compte des avis recueillis.

À savoir

Si le projet se situe dans un périmètre de servitude (d'un monument historique, site classé ou remarquable), l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire.

Dans ce cas, le délai d'instruction est prolongé d'un mois.

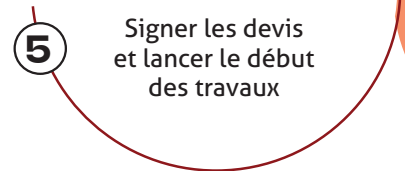
3 Déposer



À savoir

Attendre l'avis favorable de la demande pour l'affichage du / des panneau(x) de travaux

5 Valider et débiter



À savoir

Si les travaux ne respectent pas l'autorisation obtenue, une sanction pénale est possible. La mairie peut encore agir en justice (jusqu'à 10 ans) pour vous obliger à démolir ou mettre aux normes.

Questions Fréquentes

Quel type de déclaration dois-je faire selon la nature de mes travaux ?

- Je crée ou modifie ma façade/ma vitrine/ma devanture : Je dépose une déclaration préalable (DP).
- Je crée ou modifie mon enseigne, ou modifie sa couleur : Je dépose une demande d'autorisation préalable (AP). Et cela avant l'engagement des travaux.
- Je souhaite occuper l'espace public, je crée ou modifie ma terrasse/mon étalage : Je dépose une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT).
- Je crée ou modifie mes accès et/ou l'aménagement de mon commerce dans un local existant: Je dépose une déclaration préalable (DP) pour déclarer un changement de destination, les accès, **et** Je dépose une demande d'Autorisation de Travaux (AT) ou demande d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

Ces demandes d'autorisation sont cumulatives en fonction des travaux prévus.

Quel dois-je faire une fois l'autorisation obtenue ?

Il faut afficher un panneau de chantier visible depuis la rue pendant toute la durée des travaux. Cet affichage déclenche un délai de recours : pendant 2 mois, toute personne estimant que le projet lui porte préjudice peut contester l'autorisation (si elle peut justifier un impact direct). Il est recommandé d'attendre la fin de ce délai avant de commencer les travaux.

Et si je suis en copropriété ?

Avant tout chantier, il faut obtenir l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires. Celle-ci est donnée par vote à la majorité des voix de tous les copropriétaires.



Les devantures et le tissu urbain



Les devantures commerciales participent de l'identité urbaine de chaque ville. Leur intégration harmonieuse constitue un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie, en révélant les caractéristiques patrimoniales existantes.

La devanture doit concourir à la lisibilité de l'espace urbain en s'inscrivant dans la trame parcellaire et le rythme architectural des façades. Il convient de composer avec l'existant plutôt que de s'y superposer.



Carte postale ancienne, Avenue du Maréchal Foch, Auneuil

Source : Archives départementales de l'Oise, 4 Fi 54

— Continuité patrimoniale et vitalité commerciale

La commune d'Auneuil, dont le territoire est traversé par une ancienne voie romaine venant de Beauvais, conserve un caractère villageois affirmé, marqué par un centre bordé de maisons traditionnelles. Cette trame bâtie reflète une histoire riche, au croisement des évolutions économiques, sociales et architecturales.

Située dans la boutonnière de Bray, Auneuil est un village brayon typique dans son organisation spatiale et ses formes bâties. Commune composée de hameaux dispersés, elle s'est développée en lien avec les activités agricoles, artisanales et industrielles. Cette structuration renforce le rôle du centre où se concentrent commerces, services, équipements et lieux de sociabilité.

Dès l'époque gallo-romaine, la présence humaine est attestée par des vestiges archéologiques. À partir du XI^e siècle, la construction d'un château et d'une église organise durablement l'espace urbain du bourg fortifié.

Le véritable essor économique survient au XIX^e siècle avec l'industrialisation portée par les briqueteries et la céramique architecturale. Des entreprises comme la fabrique Boulanger participent à des expositions universelles et façonnent l'identité visuelle locale. Ce passé industriel laisse un héritage architectural fort : façades en brique, éléments décoratifs et maisons ouvrières le long des axes structurants.

L'arrivée du chemin de fer en 1875 renforce cette dynamique et facilite l'installation d'activités commerciales et artisanales au cœur de la commune. Les devantures de l'époque, intégrées dans des bâtiments en brique ou en pierre, participent à l'harmonie architecturale et s'inscrivent dans une continuité qui façonne encore le cadre de vie des habitants.

Le tissu commercial actuel, bien que restreint, perpétue cette vocation : boulangerie, café et petite épicerie jouent un rôle central dans la vie quotidienne, en tant que lieux d'approvisionnement mais aussi d'échange social.

La commune dispose également de deux zones d'activités le long de la départementale D981 aux deux entrées du centre-bourg : l'une au nord et la seconde au sud. Ces pôles économiques génèrent des emplois et contribuent à l'attractivité locale.

Préserver et valoriser ces activités contribue à maintenir un paysage urbain cohérent, esthétique et vivant, au service de la qualité de vie des habitants.






Cet enjeu de vitalité commerciale, respectueux du patrimoine bâti, guide la réflexion sur l'aménagement des devantures : il s'agit d'assurer l'harmonie architecturale tout en accompagnant les mutations nécessaires à un commerce de proximité durable, adapté aux attentes contemporaines.

Servitudes relatives aux monuments historiques

C.A.U.E de l'Oise | Guide de reconnaissance architecturales : Devantures et enseignes commerciales
Commune d'Auneuil



Servitudes relatives aux monuments historiques à Auneuil

-  Limite de la commune
-  Constructions existantes
-  Parcellaire
-  Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques) - Périmètre des abords - AC1
-  Édifice inscrit aux monuments historiques : Maison et usine Boulenger



Maison dite musée, maison de direction, magasin d'expédition.

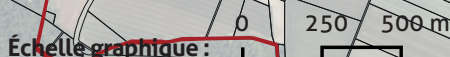


Bâtiment d'exploitation en totalité, hangar, façades et toitures, les deux cheminées, les châteaux d'eau, l'allée d'accès et les murs en place.



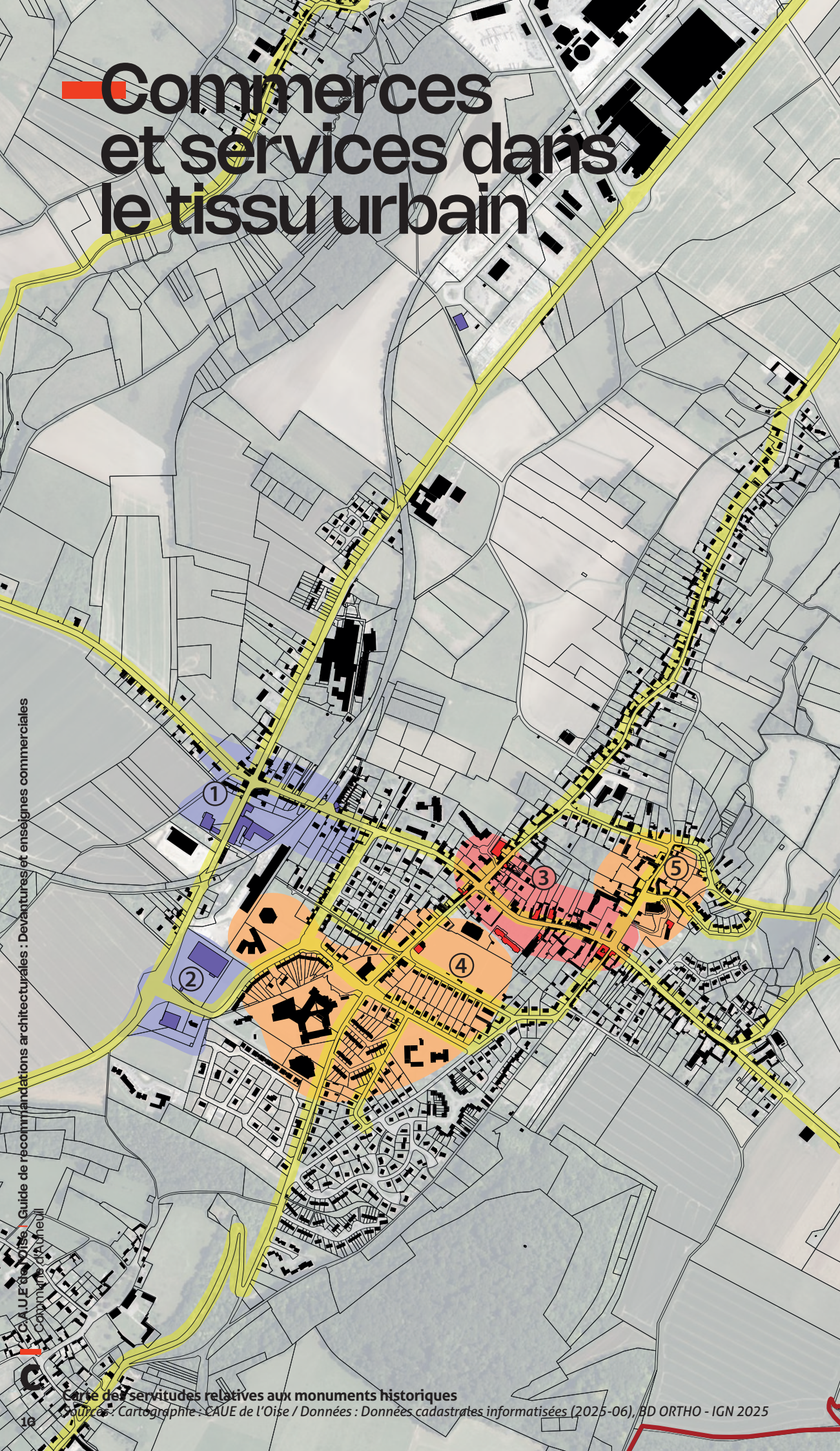
Façade Est du bâtiment d'exploitaton, avec sa cheminée.

Au sein du secteur situé à proximité des monuments historiques ou dans les zones protégées, les projets sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Commerces et services dans le tissu urbain

CAUE de l'Oise - Guide de recommandations architecturales : Devantures et enseignes commerciales




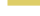









Carte des servitudes relatives aux monuments historiques

Source : Cartographie : CAUE de l'Oise / Données : Données cadastrales informatisées (2025-06), BD ORTHO - IGN 2025



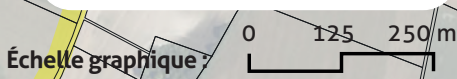
Commerces et services dans le tissu urbain d'Auneuil

-  Limite de la commune
-  Constructions existantes
-  Parcellaire
-  Principaux axes de circulation
-  Commerces et services en centre-bourg relevés en 2025
-  Commerces et services en zone commerciale et d'entrée de ville relevés en 2025
-  1 Pôle d'entrée de ville
-  2 Zone commerciale et d'activités
-  3 Centre bourg
-  4 Pôle d'équipements
-  5 Pôle autour de l'Ancienne place

La commune d'Auneuil s'organise autour de deux axes structurants, la RD981 et la RD2, qui structurent le tissu urbain et orientent l'implantation des activités.

Le tissu commercial se répartit principalement autour de ces deux axes ainsi que d'autres pôles urbains répondant aux besoins des habitants.

L'attention portée à la qualité des devantures commerciales, notamment le long des axes principaux et aux entrées de ville, contribue à la valorisation du cadre urbain et à l'attractivité commerciale de la commune.



Le rythme de la façade



Rythme parcellaire d'un ensemble de façades

Le rythme parcellaire

Le respect du rythme **parcellaire*** est fondamental pour préserver la lecture de la composition urbaine propre à chaque centre-bourg.

Le **parcellaire*** marque les lignes de mitoyenneté qui définissent les limites des façades. Ce découpage structure l'espace urbain et crée un rythme visuel dans la rue. Il est essentiel de préserver cette harmonie pour maintenir l'esthétique et la fonctionnalité de l'environnement.

Même lorsqu'un commerce s'étend sur plusieurs rez-de-chaussée, il est impératif de conserver la lisibilité des parcelles. L'unité de l'enseigne peut se manifester par des éléments comme la couleur, mais le **rythme parcellaire*** d'origine doit rester perceptible.



Exemple de devanture respectant le rythme parcellaire

La façade-support : lignes et composition

Pour garantir la cohérence architecturale, il est essentiel de respecter les lignes directrices de la **façade-support***. Cela implique la conservation des lignes horizontales et verticales issues de la composition du bâtiment : **travées***, **bandeaux***, **corniches***, **trumeaux***, etc.

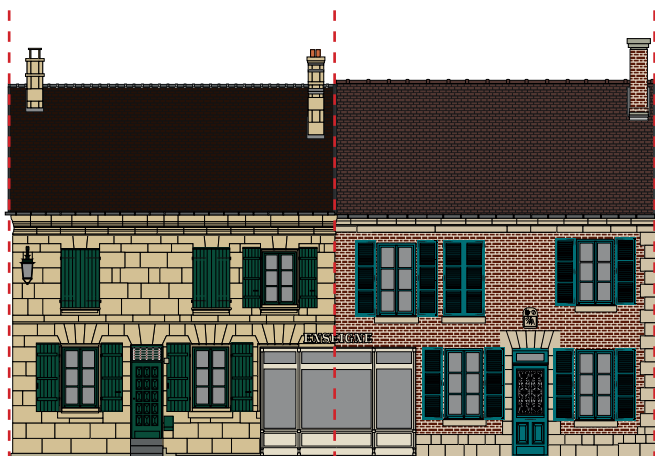
La devanture commerciale doit s'inscrire dans l'ordonnement général de la façade. Elle doit :

- S'aligner sur l'axe des baies des étages supérieurs.

Respecter les **trumeaux*** et la répartition des pleins et des vides.

Mettre en valeur les structures porteuses visibles (**piliers d'angle***, **bandeaux***, **modénatures****).

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire à la fin de ce document.



Exemple de devanture ne respectant pas le rythme parcellaire

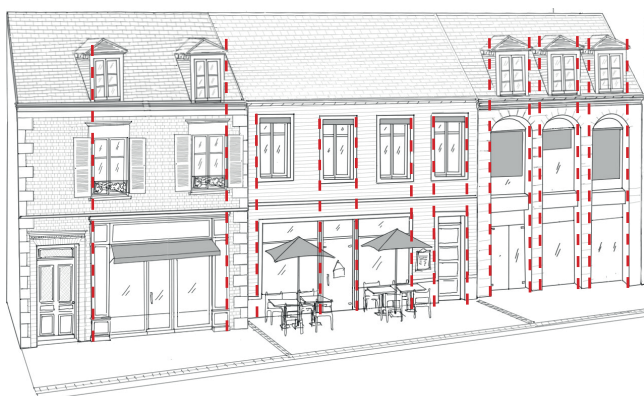
L'ordonnement de la devanture

Chaque époque architecturale a ses spécificités : les bâtiments en pierre du XIXe siècle différent de ceux en béton ou brique de la Reconstruction du XXe siècle.

La composition des façades (dimensions des baies, hauteurs d'étages, **modénatures***) en découle.

La devanture doit ainsi :

- S'adapter à l'époque du bâtiment.
- Composer chaque vitrine en accord avec les caractéristiques patrimoniales de l'immeuble.
- Éviter les traitements unifiés sur plusieurs immeubles contigus.



Exemple d'ordonnement des devantures

Pour réussir l'intégration de la devanture

- L'accès aux étages au dessus du commerce doivent être conservés ou restitués par l'arrière du bâtiment.
- Aligner les ouvertures de la vitrine avec celles des étages supérieurs, en respectant les dimensions et le positionnement d'origine.
- Pour les nouveaux percements, se référer aux baies existantes à l'étage.
- Conserver les éléments architecturaux porteurs (**descentes de charge***) et décoratifs (**modénatures***) : ne pas les masquer.
- Respecter le parcellaire de la rue : éviter les chevauchements entre immeubles.
- Préserver le style architectural du bâtiment et l'échelle du centre-ville.
- Privilégier le verre clair non inscrit pour les vitrines.



Exemple de devantures ordonnées et en harmonie avec la façade



Optique Auneuil

Optique

1899

La devanture

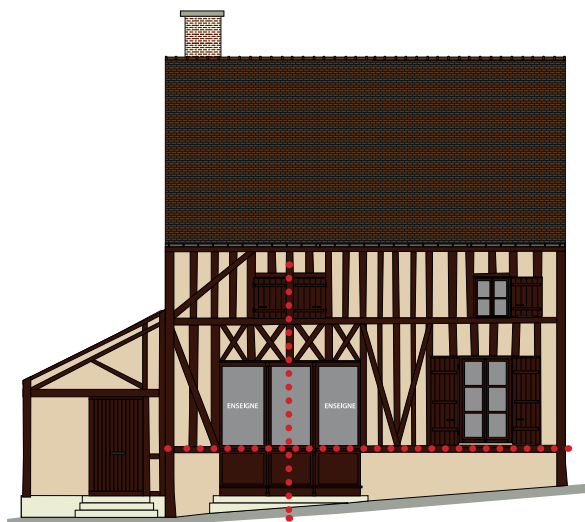


Vue d'une devanture,
Rue du général Leclerc, Auneuil

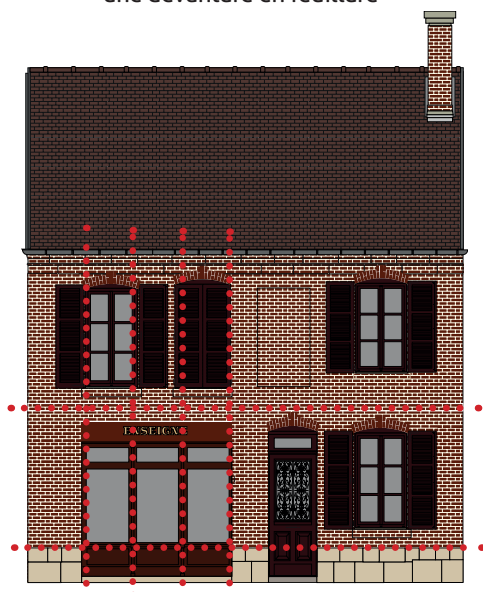
La devanture doit s'inscrire dans la continuité architecturale de l'édifice pour créer une cohérence d'ensemble.

Elle constitue une interface entre l'espace public et l'espace du commerce, accueillant les équipements techniques stores, volets, grilles de ventilation, dispositifs de fermeture dont l'intégration doit être anticipée dès la conception pour assurer leur insertion harmonieuse. Elle est aussi l'image de marque du commerce et du service présent pour mieux attirer la clientèle.

Le choix du type de devanture



Bâti traditionnel en pan de bois : choisir une devanture en feuillure



Bâti traditionnel en brique : choisir une devanture en feuillure ou en applique



Bâti traditionnel en brique avec *harpage** en pierre : choisir une devanture en feuillure

Le respect du bâti

À Auneuil, plusieurs **typologies*** architecturales structurent le tissu urbain. Les commerces, majoritairement implantés au rez-de-chaussée des bâtiments, doivent s'intégrer aux façades existantes en respectant les caractéristiques architecturales des constructions qu'ils occupent.

Recommandations architecturales

La devanture doit s'insérer en cohérence avec les lignes de composition du **soubassement***.

Sur les façades de bâti traditionnel (pierre, enduit, briques, pan de bois):

- Respectez les caractéristiques de composition du bâti, y compris les **modénatures*** architecturales.
- Harmonisez la devanture avec les **lignes de travées***.
- Utilisez des teintes qui correspondent à celles de la façade pour une intégration cohérente.

Sur les façades contemporaines :

- Privilégiez les devantures en feuillure pour une intégration moderne.
- Les dimensions et proportions des baies peuvent être plus libres, permettant une plus grande flexibilité dans le design.
- Profitez des gabarits et typologies variés pour créer des devantures distinctives tout en maintenant l'harmonie avec l'ensemble du bâtiment.

Les commerces d'angle

Sur les façades de bâti traditionnel (pierre, enduit, briques, pan de bois):

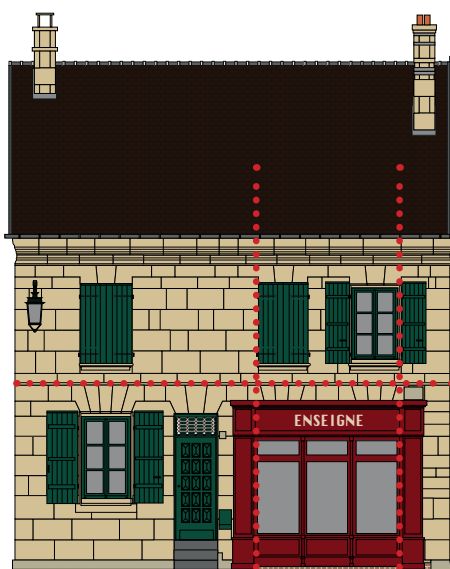
- Que la devanture soit en feuillure ou en applique, elle doit rester cohérente avec l'ensemble du bâtiment.
- L'ancrage au sol doit se situer à l'angle de la construction.
- Une applique suit les lignes horizontales du bandeau d'étage, même si elle ne met pas en avant l'angle.

Sur les façades contemporaines :

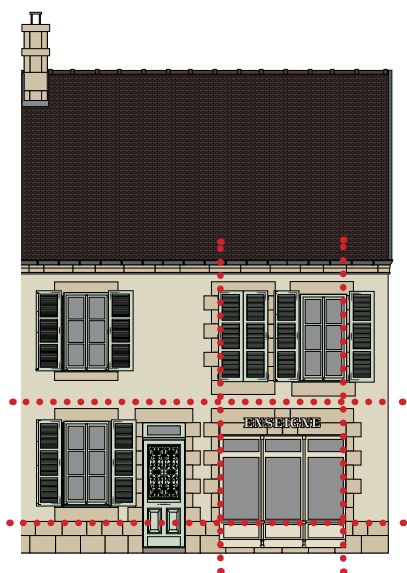
- Les ouvertures du rez-de-chaussée sont alignées sur les percements des étages supérieurs.
- Une façade en feuillure doit être reculée d'au moins 15 cm du mur principal.
- Sa hauteur ne doit pas dépasser celle du niveau du rez-de-chaussée.



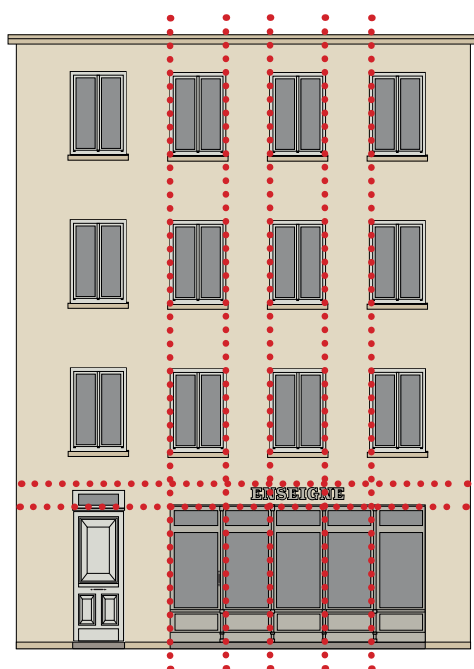
Bâti traditionnel en pierre avec **harpage*** en brique : choisir une devanture en applique



Bâti traditionnel en pierre : choisir une devanture en applique



Bâti traditionnel avec enduit et **harpage*** en pierre : choisir une devanture en feuillure

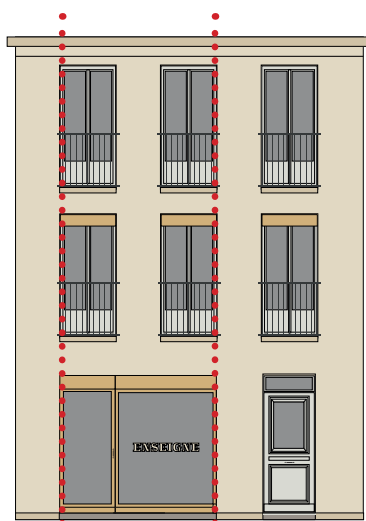


Immeuble contemporain : choisir une devanture en feuillure

Les activités à l'étage

- Lorsque l'usage du bâtiment à l'étage diffère de celui du rez-de-chaussée, on peut le signaler à l'aide de **lambrequins*** (en bois, métal ou tissu) placés sous le **linteau*** des fenêtres. Ces lambrequins ne doivent pas masquer les éléments architecturaux. Voir l'exemple ci-contre à droite.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Immeuble contemporain : choisir une devanture en feuillure avec un **lambrequin*** signalant une activité à l'étage.

La devanture en applique



1 . La corniche

Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face permet d'y encastrer un système d'éclairage.

2 . Le bandeau horizontal

Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.

3 . Le cordon horizontal

Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.

4 . La vitrine

Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redivisés en panneaux latéraux.

5 . L'allège

Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

Avant tout projet

Observer l'immeuble dans son ensemble :

- Style architectural
- Époque de construction
- Composition et rythme de la façade
- Matériaux, teintes, éléments décoratifs

Réaliser des sondages :

- Identifier les éléments à conserver : **jambages***, **plate-bande***, **moulures***...
- Déterminer le type de devanture adapté (en applique ou en feuillure).

Conserver autant que possible :

- Les menuiseries anciennes.
- Une devanture ancienne de qualité.

Travaux à réaliser

Respecter la composition de la façade :

- Proportions entre pleins et vides.
- Alignement des ouvertures, **corniches***, et balcons.

Position de la vitrine :

- Coffrage : 20 cm maximum de **saillie***.

Porte d'entrée :

- Généralement séparée de la devanture.
- Peut être intégrée si la façade est très étroite (devanture en applique).

Enseigne :

- En lettres découpées ou peintes uniquement.
- Non-lumineuse, sauf commerces ayant droit.

Matériaux & couleurs

Matériaux recommandés :

- Bois peint ou vernis.
- Vitrage clair.
- Les matériaux artificiels imitant des éléments naturels sont proscrits.

Couleurs :

- En harmonie avec la façade.
- Peuvent différer de celles des volets.

Volets et sécurité

Trois configurations de volets sont possibles :

- **Volets bois repliables** : Parfaitement intégrés dans les devantures en applique, caractéristiques des devantures du XIX^e siècle.
- **Vitrage anti-effraction** : Préserve la transparence et l'esthétique de la vitrine.
- **Volets roulants pleins** : Moins adaptés à l'intégration.

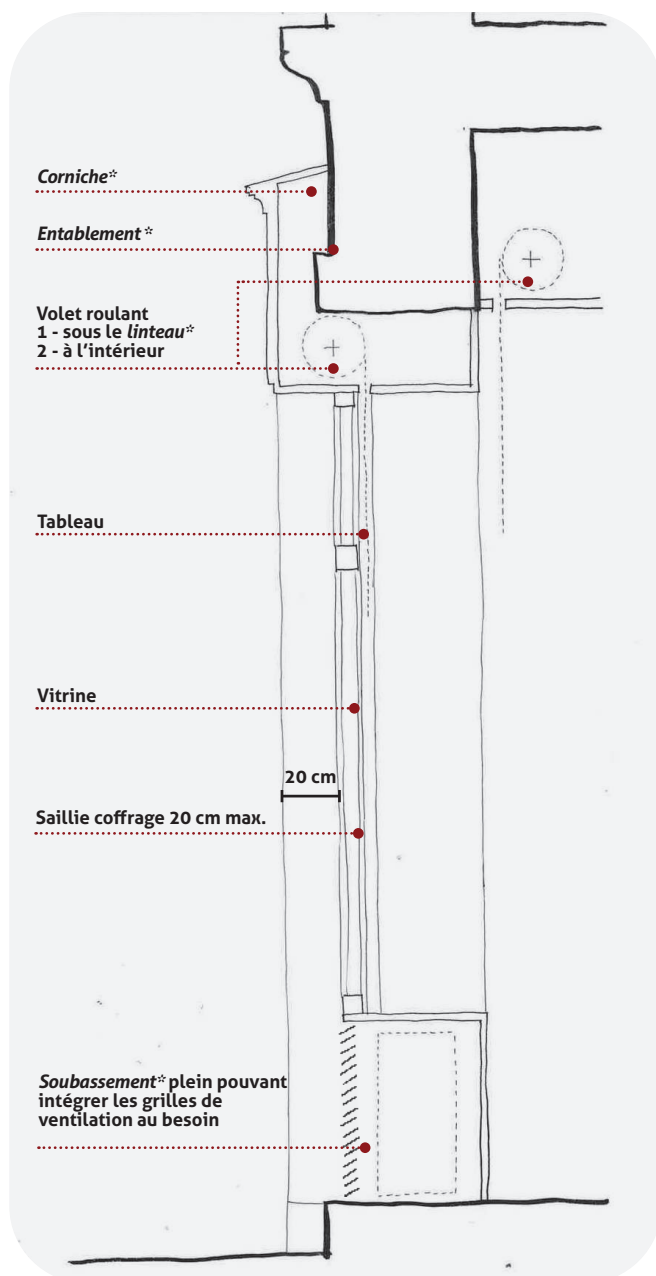
Les installations florales en façade sont interdites car elles présentent un risque incendie et peuvent obstruer l'évacuation des eaux pluviales.

Intégration des éléments techniques

L'intégration soignée des équipements techniques garantit la qualité esthétique et la pérennité de la devanture. Les réseaux électriques doivent être dissimulés, les prises d'air de ventilation/climatisation discrètes, et les descentes d'eau peintes dans la teinte du support. Aucun élément technique ne doit être en saillie sur le domaine public ; un entretien régulier assure leur durabilité.



Exemple de devanture en applique respectant la trame du bâtiment et les rapports de vide et de plein



Coupe d'une devanture en applique

La devanture en feuillure



1 . Le linteau

Il marque l'ouverture de la baie et protège la devanture par un léger en retrait de la pluie. Il fait partie de la modénature de la façade.

2 . L'enseigne en drapeau

Elle est de teinte et de matériaux semblables aux menuiseries ou au bandeau horizontal.

3 . Le bandeau horizontal

Ce coffrage horizontal couronne la devanture. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale. Il permet d'intégrer store et volet roulant éventuels.

4 . La vitrine

Positionnée en retrait d'au moins 15 cm parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés et peut être redivisée en panneaux latéraux.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

Avant tout projet

Observer l'immeuble dans son ensemble :

- Style architectural
- Époque de construction
- Composition et rythme de la façade
- Matériaux, teintes, éléments décoratifs

Réaliser des sondages :

- Identifier les éléments à conserver : **jambages***, **plate-bande***, **moultures***...
- Déterminer le type de devanture adapté (en applique ou en feuillure).

Conserver autant que possible :

- Les menuiseries anciennes.
- Une devanture ancienne de qualité.

Travaux à réaliser

Respecter la composition de la façade :

- Proportions entre pleins et vides
- Alignement des ouvertures, **corniches***, et balcons.

Position de la vitrine :

- Légèrement en retrait : 8 cm maximum du nu de la façade.

Porte d'entrée :

- Généralement séparée de la devanture.
- Peut être intégrée si la façade est très étroite (devanture en applique).

Enseigne :

- Enseigne en lettres découpées ou peintes uniquement.
- Enseigne non-lumineuses, sauf pour les commerces ayant droit.

Matériaux & couleurs

Matériaux recommandés :

- Bois peint ou vernis
- Métal
- Vitrage clair

Couleurs :

- En harmonie avec la façade.
- Peuvent différer de celles des volets.

Volets et sécurité

Trois configurations de volets sont possibles :

- **Volets bois repliables** : Parfaitement intégrés dans les devantures en applique, caractéristiques des devantures du XIXe siècle.
- **Vitrage anti-effraction** : Préserve la transparence et l'esthétique de la vitrine.
- **Volets roulants pleins** : Moins adaptés à l'intégration architecturale.

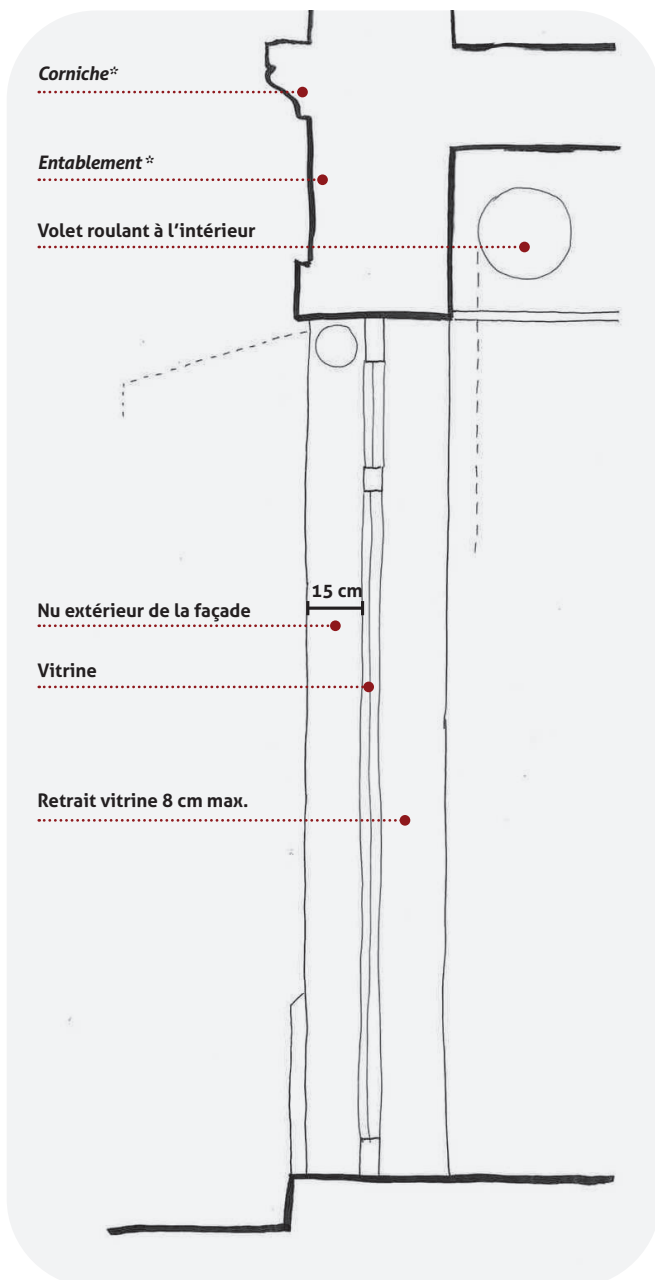
Les installations florales en façade sont interdites car elles présentent un risque incendie et peuvent obstruer l'évacuation des eaux pluviales.

Intégration des éléments techniques

L'intégration soignée des équipements techniques garantit la qualité esthétique et la pérennité de la devanture. Les réseaux électriques doivent être dissimulés, les prises d'air de ventilation/climatisation discrètes, et les descentes d'eau peintes dans la teinte du support. Aucun élément technique ne doit être en saillie sur le domaine public ; un entretien régulier assure leur durabilité.



Exemple de devanture en feuillure respectant la trame du bâtiment et les rapports de vide et de plein



Coupe d'une devanture en feuillure

— La devanture en zone d'activités



En zone d'activités, identifier la situation des commerces : un entrepôt unique pour une seule activité, un entrepôt partagé en plusieurs partitions pour différentes activités, ainsi que les stations-service.

Objectifs

- S'intégrer au paysage (urbain ou naturel).
- Limiter la taille des enseignes.
- Garantir un ensemble visuel cohérent.

Points de vigilance

- Éviter d'occulter le paysage.
- Éviter l'accumulation visuelle.
- Éviter l'effet « bâtiment-enseigne ».
- Éviter les faux systèmes de boutique plaquée.

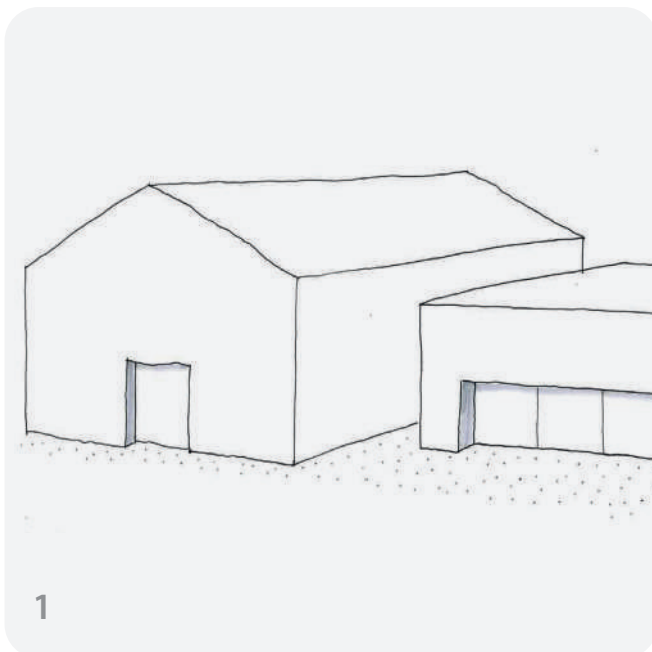
Recommandations architecturales

- Privilégier des volumes simples et lisibles.
- Éviter les ajouts et les faux décors (de type **fronton***).
- S'inspirer des formes sobres.
- Utiliser des matériaux et couleurs en lien avec l'environnement.

Enseignes

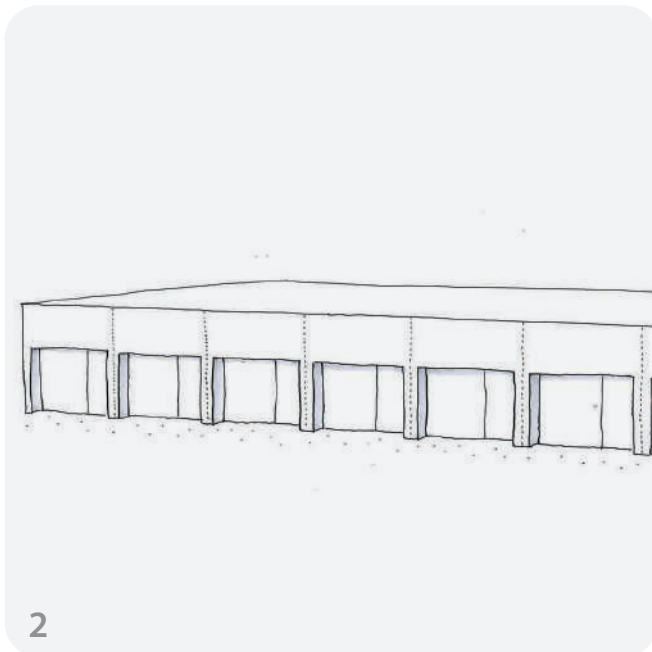
- Une seule enseigne par bâtiment.
- Taille mesurée.
- Bon contraste.
- Bon positionnement.
- Éviter **calicots***, totems et enseignes au sol.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



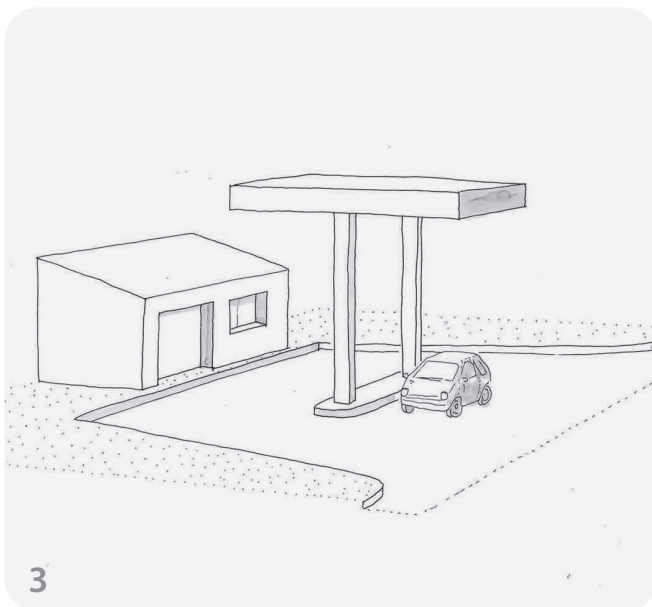
1

Entrepôt mono-activité



2

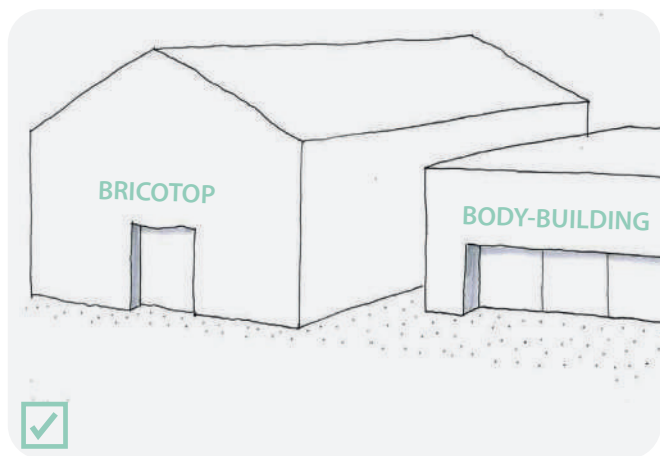
Entrepôt multi-activité



3

Station de service

L'entrepôt mono-activité



Entrepôts mono-activité, cette configuration concerne les activités d'une certaine ampleur (grande distribution ou industrie).

Intégration urbaine et paysagère

Les éléments commerciaux doivent répondre à plusieurs objectifs :

- S'intégrer dans le paysage (urbain ou naturel).
- Limiter la taille des enseignes pour qu'elles restent discrètes, quelle que soit la taille du commerce.

Traitement architectural

Préserver la lecture du volume bâti :

- Pas de **fausse façade***, de **fronton*** ni de **bandeau***.
- Assurer un traitement unitaire et sobre du bâtiment.
- Pas d'ajouts décoratifs ni de devanture en applique, dispositif inadapté aux entrepôts.

Enseigne et signalétique

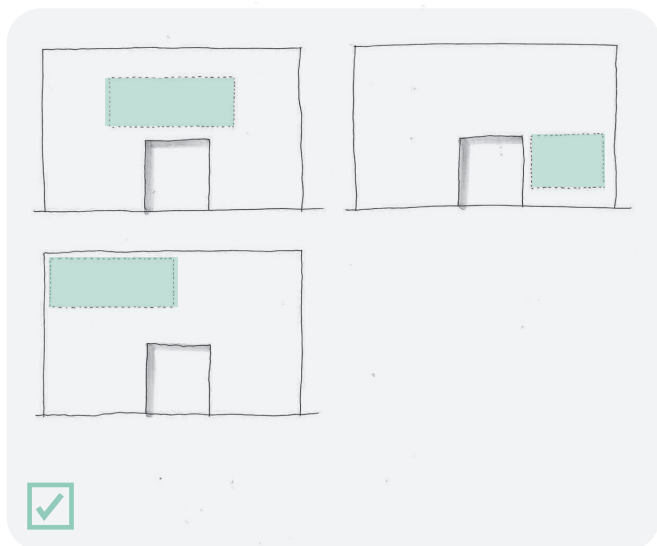
- Une seule enseigne autorisée.
- Aucun autre dispositif de signalisation ou de publicité, fixe ou mobile.
- L'enseigne doit suffire à identifier l'activité, sans artifice.
- En zone d'activités, privilégier une enseigne peinte ou en lettres découpées, directement appliquée sur la façade ou la vitrine.

À éviter

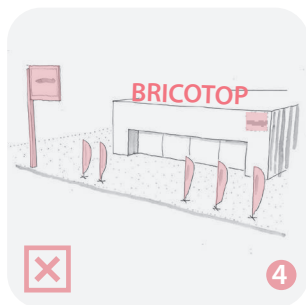
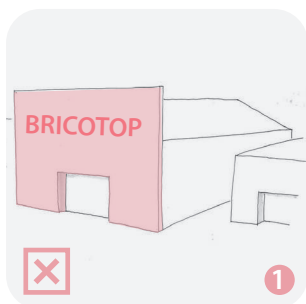
- Masquer le paysage.
- 1 Transformer le bâtiment en support publicitaire.
- 2 Appliquer des systèmes de boutique inadaptés à l'échelle du bâtiment.
- 3 Multiplier les supports d'enseignes.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

Une seule enseigne par entrepôt



Dispositions d'enseignes recommandées



Dispositions d'enseignes à éviter

L'entrepôt multi-activités

Les entrepôts multi-activités sont une typologie courante des petits centres commerciaux en périphérie. L'harmonisation des dispositifs commerciaux est indispensable à une intégration urbaine et paysagère réussie.



Un dispositif commun à l'ensemble des commerces

Objectifs

- Créer un effet d'ensemble cohérent.
- Signaler clairement chaque activité.

Recommandations

- Harmoniser enseignes, stores, lambrequins, éclairage et fermetures.
- Coordonner la taille et la hauteur des éléments.
- Si présence d'**auvent*** ou **arcade***, installer les dispositifs en retrait sous cet élément architectural.

Types d'enseignes à privilégier

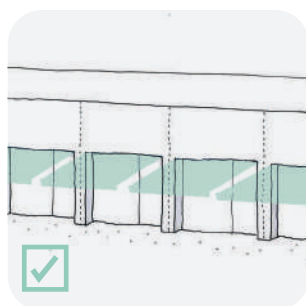
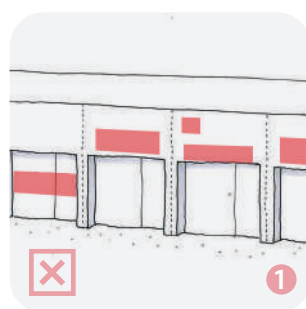
- Peintes.
- Lettres découpées.
- Sur vitrine ou panneau.

À éviter

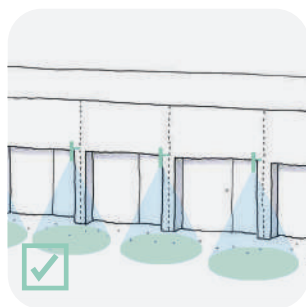
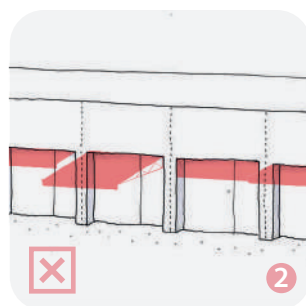
- Les devantures en applique sont déconseillées.
 - Ne pas accumuler d'éléments visuels disparates qui fragmentent la structure du bâtiment :
- 1 Les enseignes mal positionnées qui rompent l'alignement avec les commerces voisins.
 - 2 Les stores différenciés qui créent une hétérogénéité visuelle.
 - 3 Les dispositifs d'éclairage disparates qui génèrent des contrastes trop marqués.
 - 4 Les éléments de fermeture non harmonisés qui perturbent l'apparence générale.



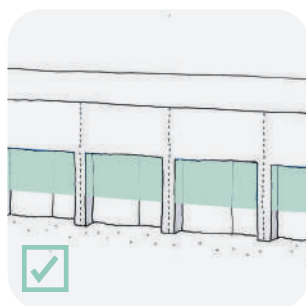
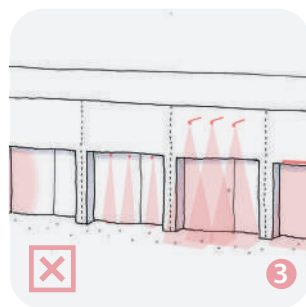
Enseignes



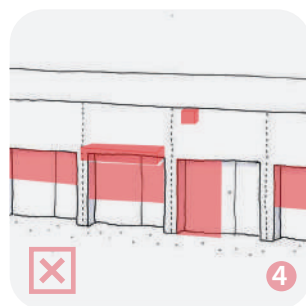
Stores



Eclairage

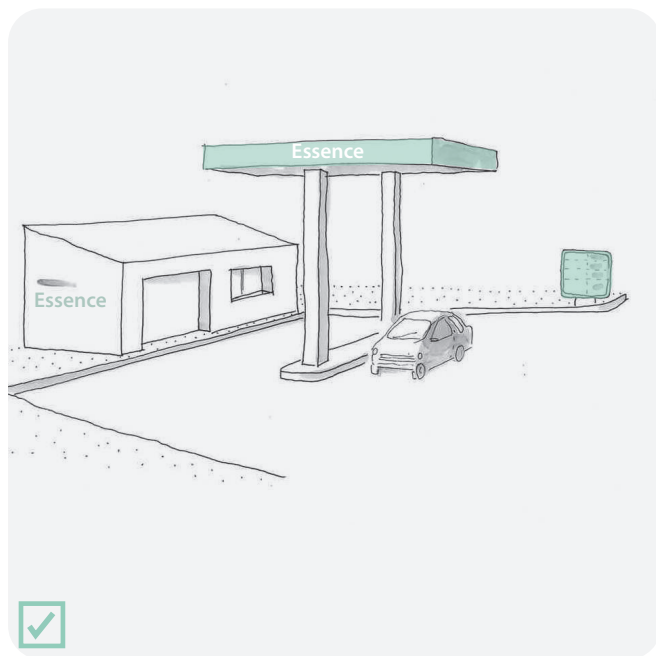


Fermeture

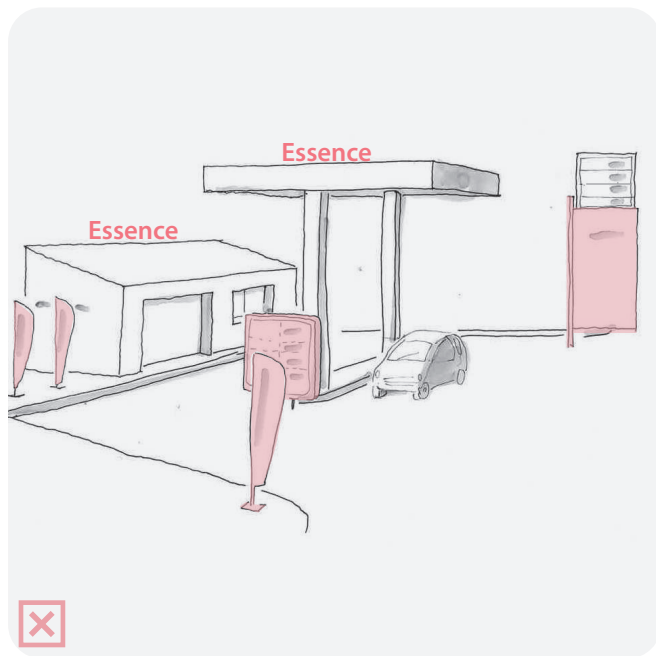


Recommandations par élément de devanture

La station de service



Dispositifs de signalétique conseillés



Dispositifs de signalétique à éviter

Les stations-service sont une *typologie** très repérable grâce au grand auvent, qui joue à la fois un rôle architectural et signalétique. Bien visible depuis la route, il suffit souvent à identifier l'activité.

Objectifs

- Adapter les dispositifs au contexte: entrée d'agglomération ou secteur isolé.
- Rester sobre, éviter la signalétique au sol.
- Limiter l'usage de couleurs vives, Éviter le rouge, trop visible même en faible quantité.

Recommandations

- Intégrer la signalétique à l'auvent.
- Hormis le panneau de tarifs carburant, aucun dispositif publicitaire au sol.
- Éviter les enseignes à hauteur de piéton.

À éviter

- Surcharger le paysage avec un élément trop présent.
- Multiplier les enseignes au sol et sur les *édicules**.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

L'intégration paysagère en zone d'activités

Sans occulter les enseignes, l'intégration des bâtiments dans le grand paysage peut faire l'objet d'un projet paysager global avec la plantation d'arbres et de haies, occasion de participer à la trame verte du territoire, d'enrichir la biodiversité et de valoriser qualitativement le site.

Les plantations devront être à l'échelle du projet : adaptées et proportionnelles à la taille des hangars.



Exemple d'aménagement paysager en cohérence avec l'échelle du bâti

Arbres

- Arbres d'essences locales, en plus grand nombre : tilleuls, chênes, charmes, saules...
- Arbres d'ornement en complément pour animer le paysage par des couleurs étonnantes.
- Arbres dits «fastigiés*» (charme, hêtre...) pour limiter l'emprise sur le domaine routier.
- A savoir : bien tenir compte des contraintes du lieu (réseaux aériens et souterrains, exposition au soleil) et le type de sol avant de planter.
- Possibilité de mélanger arbres caducs et persistants pour un effet tout au long de l'année.

Haies

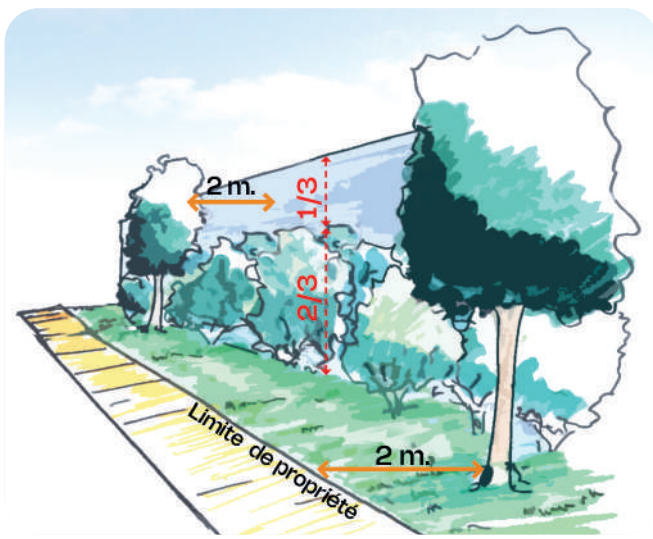
- Haies champêtres d'espèces locales (cornouillers, charmes, sureaux, noisetiers...).
- Haies libre «4 saisons» d'espèces ornementales caduques ou persistantes pour offrir d'avantage de floraisons et couleurs d'automne.
- Objectif : attirer de la faune locale, créer un décor changeant au rythme des saisons.

Noue et arbres de pluie

- Limiter l'utilisation de bordures afin de restituer l'eau de pluie aux plantations et ainsi favoriser l'évapotranspiration.

À proscrire

- Bambous et autres plantes traçantes.
- Espèces Exotiques envahissantes.



Préconisations d'implantation et d'échelle de plantation



Aménagement de haies et d'un alignement d'arbres



Armelle Im...

L'enseigne



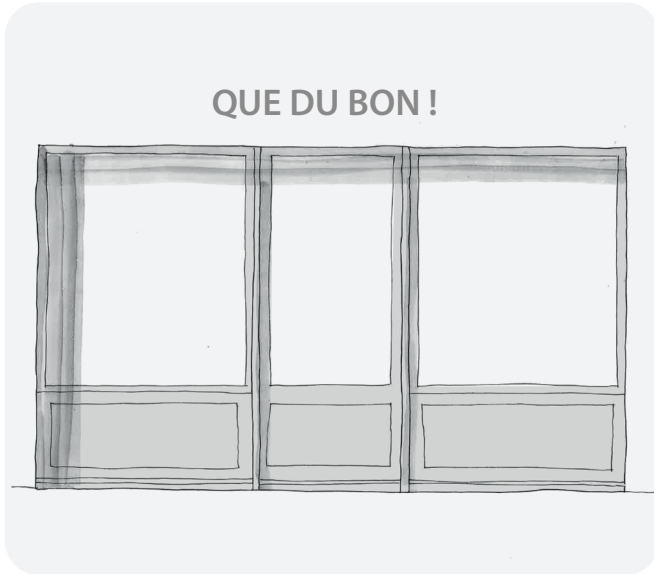
L'enseigne signale l'activité commerciale. Son implantation doit garantir une bonne visibilité sans saturer l'espace public ni porter atteinte à la qualité du paysage urbain.

Les prescriptions proposées visent à favoriser une cohabitation harmonieuse afin que les enseignes des différents commerces n'entrent pas en concurrence mais renforcent leur lisibilité commune.

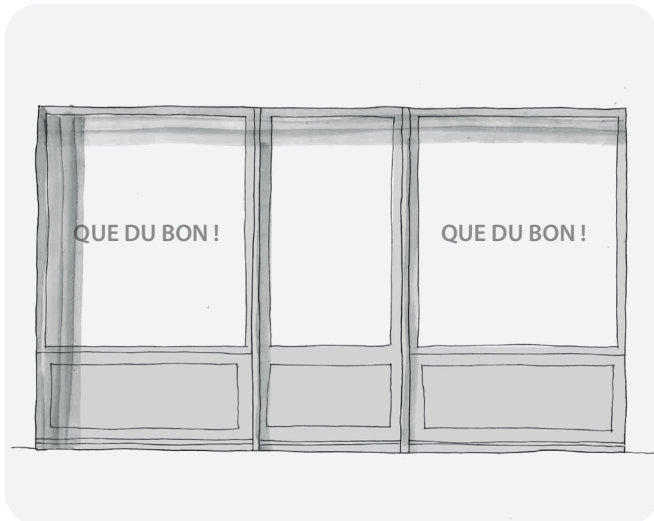
L'enseigne en bandeau



Implantation de l'enseigne sur une devanture en applique



Implantation de l'enseigne sur une devanture en feuillure



Implantation de l'enseigne sur la vitrophanie

Implantation

- Fixée à plat sur la façade (maçonnerie) pour les devantures en feuillure, ou sur le **bandeau*** supérieur pour les devantures en applique.
- Informe sur l'activité du commerce.
- Ne doit pas dépasser la largeur de la devanture ni empiéter sur l'étage supérieur.
- Suit le rythme des vitrines, sans masquer les éléments architecturaux.
- Toujours positionnée au-dessus de la vitrine.

Dimensions

- Hauteur lettres : 20 à 30 cm
- Épaisseur : 5 cm max
- Longueur : \leq largeur de la vitrine
- **Débord*** : 5 cm max

Lettrage et matériaux

- Lettrage : Peint ou découpé
- **Typographie*** : Simple, lisible, adaptée à l'activité
- **Matériaux** : Bois, métal (acier, cuivre, aluminium)

Couleurs et éclairage

- Couleur : Harmonisée au commerce, pas de blanc pur.
- Éclairage : Indirect uniquement des spots discrets, LED dissimulées. Pas de caissons ou rails lumineux.
- **Bavette*** de protection : Zinc ou même couleur que le support.

Devanture en applique

- Emplacement : Sur le **bandeau*** de la devanture.
- Réalisation : Lettres peintes ou découpées indépendantes.
- Fond du **bandeau*** : Même teinte que la devanture.
- **Contraste** : Lettrage contrasté (clair/foncé) pour lisibilité.

Devanture en feuillure

- Emplacement : Sur la maçonnerie au-dessus de la vitrine.
- Réalisation : Lettres découpées indépendantes uniquement, sans panneau.
- Fixation : Directement, sur **picots***; ou sur rail discret dans une teinte proche de la façade.

Variante – Façade sensible

- Privilégier des matériaux nobles (pierre, enduit de qualité).
- Pas de perçage.
- Pose possible en adhésif sur la vitrine (verre dépoli, etc.).

Entretien

L'enseigne à nettoyer et entretenir régulièrement. Cf. recommandations au niveau de la fiche des matériaux.

L'enseigne en drapeau

Implantation

- Fixée perpendiculairement à la façade.
- Visible par les piétons.
- Une seule enseigne par façade.
- Caisson lumineux interdit.
- Créations originales possibles si harmonie avec l'architecture.

Sur une devanture en applique : sur le **bandeau***.

Sur une devanture en feuillure : sous l'appui des fenêtres du 1er étage.

L'enseigne en drapeau suit l'alignement et le rythme de la façade.

Dimensions

- **Débord*** maximum de la **potence***: 0,60 m. Cette longueur recommandée du porte à faux implique d'avoir une enseigne de taille maximum de 50cm de longueur.
- **Surface recommandée** : 0,35 m² max
- **En centre-bourg** : formats conseillés 50×50 cm ou 60×60 cm
- **Hauteur de passage minimum** : 2,20 m
- **Hauteur maximum** : sous les fenêtres du 1er étage.

Lettrage et matériaux

- **Forme et graphisme** : en harmonie avec l'enseigne bandeau.
- **Lettrage** : lisible, sobre, cohérent avec l'activité.
- **Matériaux** : bois, métal, tissu
- **Potence** : en fer forgé (ou équivalent discret).
- **Épaisseur** : 2 à 3 cm recommandés.

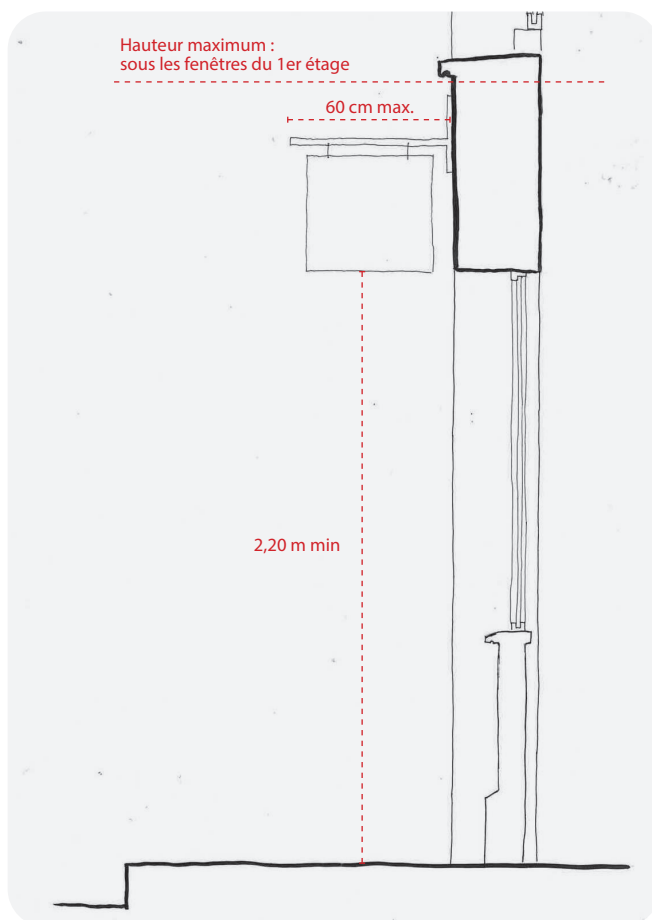
Couleurs et éclairage

- **Couleur** : harmonisée avec la devanture.
- Privilégier le contraste clair/foncé pour la lisibilité.
- **Éclairage** : indirect uniquement, et discret. L'enseigne en elle même ne peut pas être lumineuse. Les clignotants sont proscrits, sauf pour les pharmacies et services d'urgence.

Entretien

L'enseigne est à nettoyer et à entretenir régulièrement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la fiche des matériaux qui renseigne les recommandations d'entretien.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Coupe d'insertion d'une enseigne en drapeau



Exemple d'enseigne en drapeau en cohérence avec la façade et signalant une activité à l'étage.

Couleurs & matériaux



La palette chromatique et les matériaux qui caractérisent chaque ville sont le fruit d'une évolution historique et participent à son identité.

Cette section présente la charte colorimétrique, les matériaux préconisés ainsi que des exemples d'associations. Votre choix doit systématiquement prendre en compte l'environnement chromatique immédiat et s'inscrire dans une logique d'harmonie d'ensemble.

La charte chromatique

Les couleurs

Une palette de couleurs compose le nuancier des devantures commerciales d'Auneuil.

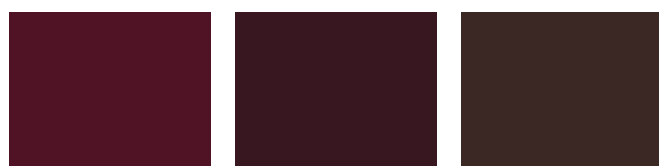
Ces nuances s'accordent avec les différents matériaux de chaque quartier: le rouge de la brique, le pan de bois, la céramique, le blond de la pierre, ainsi que les diverses teintes des enduits.

Ce nuancier s'applique à tous les commerces y compris les magasins à enseigne nationale. Il doit être adapté pour chaque projet suivant la nature du matériau de support ainsi que son orientation (soleil, pluie).

Le projet doit être réalisé après accord avec le service instructeur de la collectivité et avec l'architecte des Bâtiments de France quand il est consulté.

Recommandations

- La teinte du commerce sera choisie harmonieusement avec la façade de l'immeuble pour l'enseigne et la devanture.
- L'unité de la façade commerciale sera préservée en limitant le nombre de couleurs, de matériaux et de formes employées.
- Choisir la sobriété facilite la lisibilité commerciale.
- Proscrire les couleurs noir, blanc pur et gris anthracite.
- Proscrire sur le bois l'application de vernis et de peintures étanches à la vapeur d'eau.
- Préférer les matériaux non brillants. Les finitions brillantes reflètent beaucoup la lumière et vieillissent mal.
- Peindre de préférence les menuiseries d'une couleur d'un ton plus clair que les portes. La peinture des ferrures et des volets doit rester de la même teinte que les menuiseries.
- Nuancer éventuellement la teinte de la porte d'entrée, plus soutenue que celle des menuiseries, soulignant ainsi la composition de la façade.
- Tenir compte des matériaux existants pour choisir une couleur, des coloris existants sur les façades environnantes et de la dimension de la surface à traiter.
- Choisir des couleurs permettant un équilibre chromatique entre les murs (enduit, pierre, brique) et les menuiseries, volets, portes et clôtures.
- Employer les enduits et **badigeons*** ocrés avec précaution en respectant les teintes locales.



RAL 3005
Rouge vin

RAL 3007
Noir rougeâtre

RAL 8017
Brun chocolat



RAL 2000
Orange jaune

RAL 3000
Rouge feu

RAL 3011
Rouge brun



RAL 1001
Beige

RAL 1002
Jaune sable

RAL 1004
Jaune or



RAL 6017
Vert mai

RAL 6029
Vert menthe

RAL 6005
Vert mousse



RAL 5003
Bleu saphir

RAL 5011
Bleu acier

RAL 5004
Bleu noir



RAL 5024
Bleu pastel

RAL 5014
Bleu pigeon

RAL 5023
Bleu distant



RAL 6034
Vert pastel

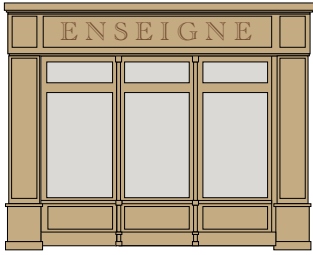
RAL 7044
Gris soie

Palette de couleurs élaborée en coordination avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise.
Pour information: Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette étude, des différences peuvent être constatées entre les couleurs imprimées et le nuancier de teintes réelles.

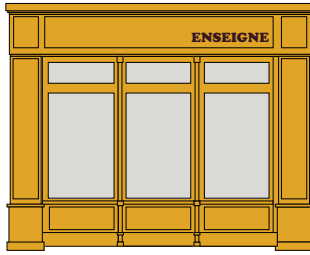
* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

Exemples d'associations de couleurs

Ces exemples d'application de teintes proviennent du nuancier adjacent. Ils illustrent deux types de devantures: en applique et en feuillure. L'élément principal à considérer est la teinte du support destiné à accueillir l'enseigne. Pour assurer sa visibilité, l'enseigne doit contraster avec son support selon un rapport clair/foncé (ou inversement). Les teintes utilisées sont indiquées à côté de chaque exemple.



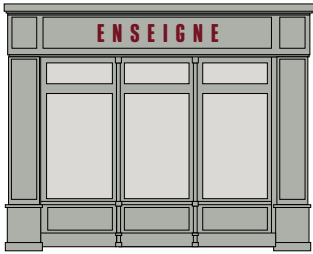
Applique : RAL 1001
Enseigne foncée



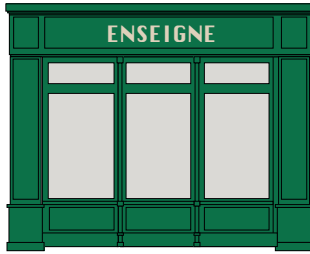
Applique : RAL 1004
Enseigne foncée



Applique : RAL 3011
Enseigne foncée



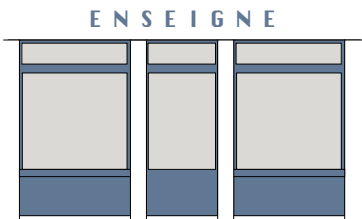
Applique : RAL 7044
Enseigne foncée



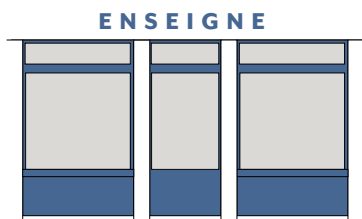
Applique : RAL 6029
Enseigne claire



Applique : RAL 6005
Enseigne claire



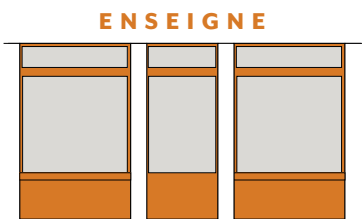
Applique : RAL 5014
Enseigne : RAL 5014



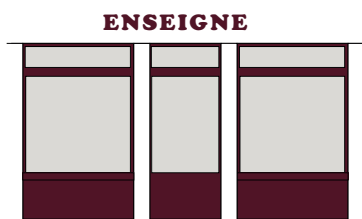
Applique : RAL 5023
Enseigne : RAL 5023



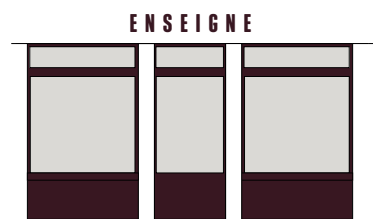
Applique : RAL 5003
Enseigne : RAL 5003



Applique : RAL 2000
Enseigne : RAL 2000



Applique : RAL 3005
Enseigne : RAL 3005



Applique : RAL 3007
Enseigne : RAL 3007

Les matériaux

Choisir un matériau de façade pour une devanture commerciale, c'est conjuguer durabilité, esthétique et respect de l'environnement bâti. Face à la diversité des solutions disponibles, une sélection réfléchie garantit la pérennité et la qualité du projet.

Comme pour les couleurs, la discrétion guide le choix des matériaux. Bois, pierre, verre ou métal sont retenus selon leur capacité à s'harmoniser avec l'architecture existante, en évitant les surfaces brillantes ou réfléchissantes. Il est conseillé de solliciter des échantillons auprès de vos fournisseurs pour mieux apprécier la qualité visuelle et physique des matériaux prévus pour votre devanture.

Le commerce s'inscrit dans l'ensemble architectural du bâtiment : sa devanture doit s'y intégrer avec cohérence. Cette démarche valorise l'image de la commune en s'inspirant des particularités architecturales et culturelles du territoire.



L'impact environnemental

- **Opter pour des matériaux à empreinte écologique réduite**: d'origine biosourcée, pouvant être démontés, réutilisés et/ou susceptibles d'être réemployés, ou en dernier recours recyclables.
- **Assurer l'isolation thermique de la devanture** : en utilisant des isolants biosourcés associés à des menuiseries performantes.
- **Favoriser lorsque cela est possible une devanture en feuillure** : moins consommatrice en matériaux que la devanture en applique.



La durabilité

- **Prévoir un soubassement robuste** : cette partie inférieure exige des matériaux dotés d'une résistance accrue et d'une facilité de nettoyage supérieure aux zones hautes de la devanture.
- **Pour les zones hautes** (vitrines, cadres), privilégier le verre et l'aluminium ou le bois.



L'entretien simplifié

- **Concevoir une devanture qui supporte un nettoyage régulier sans dégradation**. Les matériaux choisis doivent tolérer au minimum un nettoyage à l'eau et au savon doux, idéalement compatible avec un nettoyage à faible pression.
- **Éviter les matériaux haute-maintenance** (bois brut non traité, peinture bon marché, surfaces très poreuses) sauf s'ils correspondent à votre identité commerciale et si vous disposez du temps/budget d'entretien correspondant. Une finition modeste mais entretenue paraît toujours mieux qu'une belle finition négligée.



L'aspect esthétique

- **Viser une cohérence chromatique et matérielle** : la finition choisie doit être en accord sur le plan des teintes et des matérialités avec les niveaux supérieurs du bâtiment ainsi qu'avec l'environnement commercial environnant.
- **Échantillonnage et gammes de couleurs** : il est conseillé de se procurer des échantillons et nuanciers auprès des fournisseurs afin de contrôler l'harmonie colorimétrique avant réalisation.




Mise en oeuvre


- **Particularités techniques** : les caractéristiques propres à chaque matériau (système de fixation, assemblages, calepinage...) doivent être intégrées dès la phase d'étude de la devanture.
- **Une conception technique en amont** est indispensable pour garantir une réalisation de qualité et durable. L'intervention d'un architecte est fortement conseillée pour cette phase d'étude.


Matériaux recommandés pour les devantures en centre-bourg


Le Bois

 **Impact environnemental** : Seul matériau à **bilan carbone*** négatif, réutilisable et recyclable. Les certifications (PEFC, FSC) garantissent une gestion forestière durable.

 **Durabilité** : Matériau durable avec entretien adapté. Privilégier un bois de classe 3 ou 4 pour résister à plus de 20% d'humidité.

 **Entretien** : Maintenance régulière nécessaire (percements, stagnations d'eau, fissures, pieds de façade) et traitements en profondeur ou surface.


 **Esthétique** : Large choix d'essences (douglas, mélèze, pin) et de finitions (grisement, huile, lazure, peinture, bois brûlé). Matériau de référence pour les devantures traditionnelles en applique et la fabrication de volets commerciaux.


 **Mise en œuvre** : Économique et facile à poser. Multiples **assemblages*** possibles : **bardage*** vertical/horizontal, plein/claire-voie, **rainures-languettes***, **recouvrement***.





Exemples de devantures en bois


La Brique

 **Impact environnemental** : Matériau naturel, recyclable, sans émissions nocives. Bonne inertie (sauf briquettes) et permettant la respiration des parois.

 **Durabilité** : Bonne résistance au feu et bonne longévité si la qualité du produit et la mise en œuvre sont correctes. Les briques anciennes peuvent être gélives et se fissurer avec le gel.

 **Entretien** : Maintenance simple. Brossage en cas de salissure et réfection des joints poreux. Utiliser des mortiers à base de **chaux*** naturelle et de sable pour le rejointoiment.

 **Esthétique** : Esthétique : Large palette de teintes naturelles et finitions. La peinture de la brique est à proscrire. Les modénatures pré-existante de la façade doivent être préservées avec soin.

 **Mise en œuvre** : Matériau abordable, stable et relativement simple à poser. Une expertise reste nécessaire pour garantir la pérennité de l'ouvrage.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Exemples de devantures en brique





Exemples de devantures en enduit





Exemples de devantures en céramique de Pierre Gréber


L'Enduit

 **Impact environnemental** : Performance satisfaisante pour les liants aériens (chaux grasse), contrairement aux **liants*** organiques (revêtements plastiques et peintures).


 **Durabilité** : Stabilité correcte à condition d'une compatibilité entre l'enduit et son support : il doit bloquer l'eau liquide, laisser passer la vapeur d'eau, supporter les variations thermiques et les déformations du support ainsi que les impacts.


 **Entretien** : Hors apparition de désordres précoces, une rénovation régulière s'impose tous les 10 à 20 ans.


 **Esthétique** : Vaste gamme de teintes naturelles ou artificielles, intégrées dans la masse ou appliquées en surface. Diversité de textures : projeté, gratté, ribbé, lissé, taloché...

 **Mise en œuvre** : Solution économique dont les techniques demandent un savoir-faire et varient selon le type d'**enduit***, lui-même déterminé par le support : application en monocouche pour les enduits à liants hydrauliques*, application en trois passes (accroche, corps d'enduit et finition) pour les mortiers à liants aériens et hydrauliques.


La Céramique

 **Impact environnemental** : La terre cuite est une matière d'origine naturelle, sans émission polluante. En bardage, les éléments céramiques peuvent être réutilisés, plus difficilement en pose collée. Le sourcement de ce matériau peut se faire à proximité au sein de l'agglomération du beauvaisis.

 **Durabilité** : Matériau stable qui conserve sa couleur et résiste efficacement aux écarts de température et aux conditions climatiques. Sensibilité aux impacts (à éviter en partie basse).

 **Entretien** : Maintenance aisée par nettoyage de surface. En pose collée, surveillance des joints nécessaire sur la durée.


 **Esthétique** : Vaste choix de teintes, dimensions, formes et finitions.


 **Mise en œuvre** : Installation possible de panneaux céramiques grand format sur structure rapportée ou d'éléments petit format en pose collée sur support continu. Grande flexibilité de calepinage et de compositions décoratives.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

L'Acier

 **Impact environnemental** : Matériau recyclable à 95%. Absence d'**inertie thermique*** propre au matériau (isolation à intégrer).

 **Durabilité** : Excellente résistance aux conditions climatiques (précipitations, vent, gel, rayonnement solaire...) et bonne durabilité.

 **Entretien** : Lavage à l'eau sans produit détergent. Très sensible à l'**oxydation***, l'acier nécessite un **laquage*** (ou pré-laquage) industriel. Eviter toute perforation après traitement de surface.


 **Esthétique** : Aspect épuré. Vaste gamme chromatique.


 **Mise en œuvre** : Matériau dont le coût demeure élevé. Installation sous forme de panneaux simple peau nervurés ou double peau isolants appelés « **bac acier*** », de **clins ou plateaux de bardage***, de **profilés*** pour menuiseries extérieures de grandes dimensions. Pour assurer l'étanchéité de la façade, une expertise est requise pour la qualité des fixations et des jonctions entre éléments.




Exemples de devantures en acier


L'Aluminium

 **Impact environnemental** : Matériau recyclable à 100%. **Conductivité thermique*** naturelle élevée du matériau (isolation à prévoir). Les **profilés*** aluminium à rupture de pont thermique présentent de bonnes performances thermiques.

 **Durabilité** : Excellente résistance aux conditions climatiques sans corrosion. L'**inoxydabilité*** est obtenue par **anodisation*** ou **thermolaquage***. Sa malléabilité le rend vulnérable aux chocs.

 **Entretien** : Lavage à l'eau claire avec détergent doux. Maintenance aisée par nettoyage de surface.

 **Esthétique** : Profilés aluminium ou mixtes bois/aluminium, anodisés ou thermolaqués dans une large gamme de coloris. Permet de reproduire les **moulures*** traditionnelles. À éviter : panneaux brillants, couleurs trop vives, menuiseries dépareillées et contrastes marqués entre devanture et étages.

 **Mise en œuvre** : Plus économique que l'acier mais plus coûteux que le bois. Léger et facile à installer, d'où son usage fréquent en façades commerciales, parfois au détriment des finitions. Veiller à la **planéité*** des panneaux, à la qualité des raccords et du calepinage (disposition des éléments).



Exemples de devantures en aluminium



Devanture en bardage bois massif

Matériaux recommandés pour les devantures en zone d'activités

Bardage métallique

- **Matériaux** : acier prélaqué mat, zinc prépatiné, polymiroir.
- **Teintes** : neutres et sombres pour limiter l'impact visuel.
- **Pose** : nervures/joints verticaux uniquement.
- **Systèmes autorisés** : nervuré, ondulé, **joint debout***, **à tasseau***, emboîté ou agrafé.

À proscrire : **bardage à cassettes***, joints ou nervures horizontaux.

Bardage bois

- **Essence** : bois massif.
- **Finition** : traitement à coeur, bois prégrisé (pas de vernis ni lasure).
- **Objectif** : **patine*** naturelle (gris/argenté) pour une intégration discrète.

Maçonnerie et enduits

- **Matériaux** : maçonnerie, béton de site, pierre naturelle.
- **Teintes** : terre-beige à brun-beige, tons neutres et discrets.
- **Enduits** : finition sobre : ni projetée, ni écrasée, ni grésée (imitant l'apparence du grès).

À exclure

- Couleurs vives, claires ou contrastées.
- Effets de brillance, polychromie ou décor appliqué.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Station de service à Breuil-le-Vert
Maître d'oeuvre : Jean Prouvé



Bâtiment industriel locatif à Crépy-en-Valois,
Maître d'oeuvre : l'Atelier 15 Architectes

Privilégier une continuité des matériaux locaux

Le choix des matériaux doit s'inscrire dans la tradition constructive locale en favorisant ceux déjà présents dans le bâti environnant : brique, bois, fer forgé. Cette cohérence matérielle renforce l'identité architecturale de la commune et assure une intégration harmonieuse de la devanture dans son contexte urbain. L'utilisation de matériaux locaux ou régionaux contribue également à valoriser le savoir-faire artisanal du territoire.

Matériaux et finitions à proscrire

Pour garantir la qualité esthétique, la durabilité et l'harmonie avec le patrimoine bâti de la commune, certains matériaux et pratiques de mise en œuvre doivent être évités.

Plusieurs types de matériaux sont déconseillés dans le contexte de la commune :

- **Les matériaux plastiques** : L'utilisation de menuiseries en PolyVinylChloride (PVC) est proscrite. Leur aspect standardisé, souvent blanc brillant, nuit à l'élégance de la devanture. Ce matériau vieillit mal et se déforme avec le temps.
- **Les matériaux composites**: Les matériaux de bois composite, constitués d'un mélange de résines et de fibres, offrent un rendu standardisé et artificiel qui s'intègre mal dans le tissu urbain traditionnel et vieillit de manière inégale.
- **Les matériaux stratifiés**: constitués de couches superposées et collées, présentent un aspect artificiel et une faible résistance aux intempéries, ce qui les rend inadaptés aux devantures commerciales.
- **Les matériaux d'imitation et finitions pastiche** : imitations de briques, pierres, bois, pierres reconstituées bas de gamme ou films métallisés. Ces finitions créent un effet factice et vieillissent mal.
- **Surfaces brillantes et réfléchissantes**: Les matériaux très brillants rompent l'harmonie architecturale : laques, surfaces miroir, inox poli, vitrages teintés réfléchissants, **aluminium anodisé*** brillant.

Au-delà du choix des matériaux, une exécution de faible qualité compromet l'aspect général de la devanture : fixations apparentes, **joints*** grossiers, **calepinage*** marqué, coloris inappropriés ou accumulation de textures.



Matériaux relevés dans la commune d'Auneuil

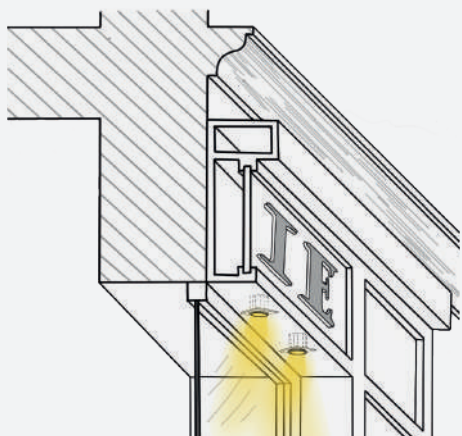
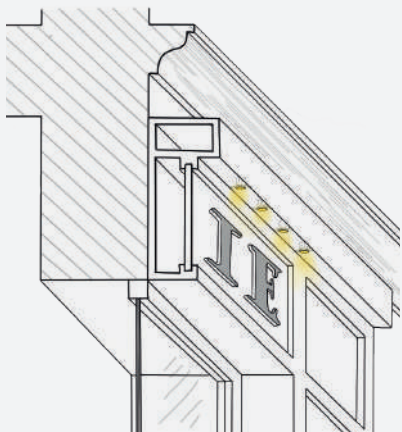
LINNEA LUND

Les autres dispositifs

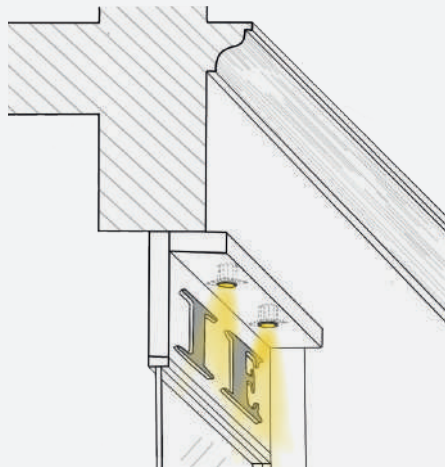
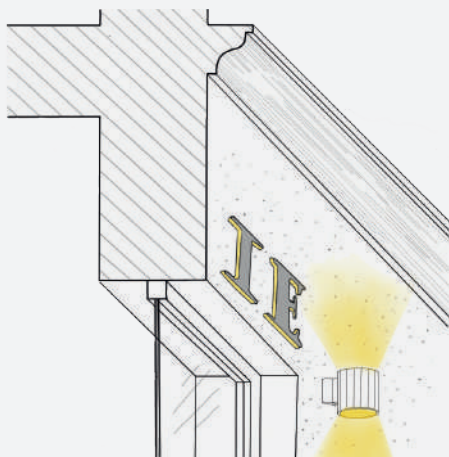


Cette section détaille les préconisations relatives aux stores, aux éléments de ferronnerie (grilles de protection, garde-corps), aux dispositifs de transparence (vitrophanie, occultations partielles) ainsi qu'aux aménagements garantissant l'accessibilité universelle.

L'éclairage extérieur



Coupes de dispositifs d'éclairage sur une devanture en applique



Coupes de dispositifs d'éclairage sur une devanture en feuillure

L'éclairage extérieur doit être traité avec soin et les dispositifs doivent être discrets.

Pour les devantures en applique, ils sont, si possible, encastrés dans la structure du magasin. Les spots sont discrets et de la même couleur que le support sur lequel ils sont fixés. Un soin particulier est apporté pour cacher les fils électriques en évitant de percer les pierres de taille» (préférer les joints).

Recommandations

- Éclairage indirect : la lumière n'est pas dirigée sur l'objet mais réfléchi sur un support qui éclaire l'objet (ici l'enseigne).
- Discret et avec des matériaux de qualité.
- Harmonisé avec le style du commerce.
- Retro-éclairage des lettres découpées autorisé ponctuellement.
- Modes d'éclairage invisibles avec des spots encastrés.

À éviter

- Dispositifs d'éclairage clignotants (sauf services d'urgence).
- Les caissons lumineux (caissons retro-éclairés) ou de gros spots.
- Les enseignes de néon apparents, de tube fluorescent.
- Les lumières colorées.
- Les lampes incandescentes halogènes (très énergivore).

L'éclairage intérieur

L'éclairage intérieur des vitrines est important, aussi bien pour valoriser les produits à présenter que pour marquer l'ouverture du commerce.

L'éclairage intérieur contribue à conforter l'ambiance souhaitée dans le magasin. Plutôt qu'une lumière uniforme et forte, des éclairages ponctuels accompagneront la mise en valeur des articles et l'intérêt suscité par une vitrine.

Recommandations

- Installer une programmation horaire avec extinction nocturne.
- Privilégier les équipements basse consommation de type LED performants (blanc chaud à neutre 2700K-4000K).
- Diriger la lumière sur les produits.
- Adapter l'intensité au contexte urbain.

A éviter

- L'éclairage permanent 24h/24.
- L'effet «boîte lumineuse» trop intense.
- L'éblouissement des passants.
- Les installations vétustes et énergivores.



Dispositifs d'éclairage en vitrine

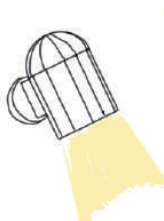


Variété de dispositifs d'éclairage en intérieur

Dispositifs d'éclairage pour intérieur et extérieur



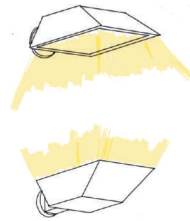
Lèche muraille



Spot orientable



Spot plafonnier encastré ou en saillie



Projecteur orientable sans potence

Point réglementaire

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie : les vitrines des magasins de commerce et d'exposition seront éteintes au plus tard à 1 h du matin.

Les stores

Le store est un élément mobile conçu pour protéger les vitrines des rayons du soleil tout en apportant du confort aux clients et passants.



Store sans enseigne



Grand store avec une enseigne placée sur le lambrequin



Plusieurs petits stores avec un inscription discrète sur le lambrequin

Il doit être utilisé de manière raisonnée : en position fermée lorsqu'il n'est pas nécessaire, et sans masquer la vitrine ou l'enseigne.

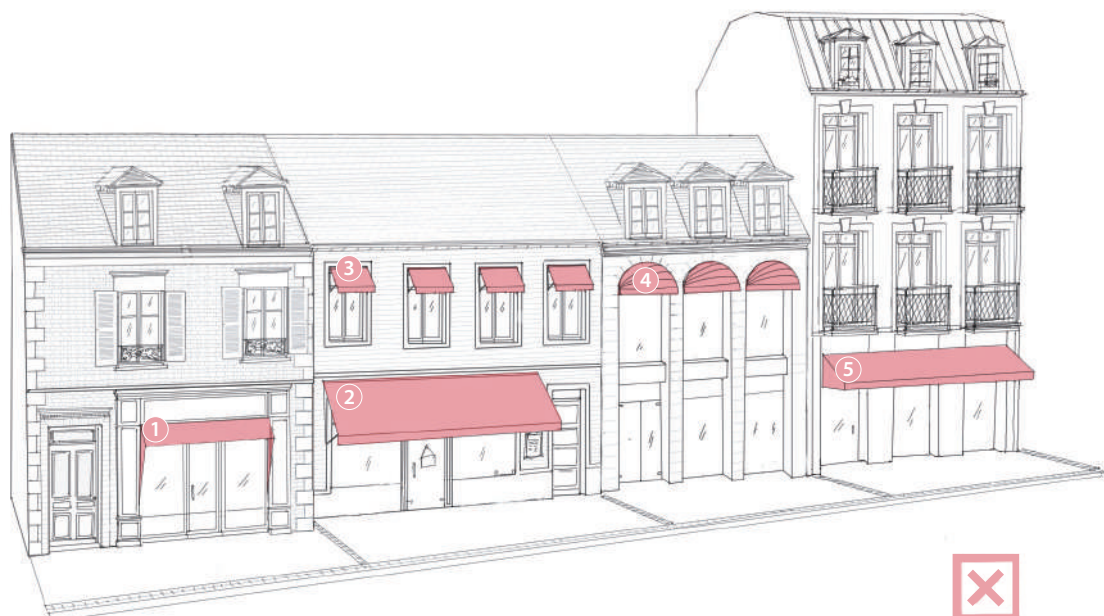
Sobre et bien intégré à l'architecture du commerce. Généralement fixé en partie haute, il peut être installé en feuillure ou en applique, selon la configuration des lieux. Lorsqu'il vient compléter l'aménagement d'une vitrine. Plusieurs configurations sont possibles:

- (1) Un store sans enseigne
- (2) Un grand modèle avec une enseigne placée sur le **lambrequin***.
- (3) Plusieurs petits stores, chacun portant une inscription discrète sur leur bande verticale.

Le store sans mention présente l'avantage de la pérennité : il reste en place même en cas de changement d'activité. Il doit toujours s'harmoniser avec la vitrine, adopter une teinte identique à celle du commerce ou un ton sobre et neutre, sans jamais dominer la façade.

Recommandations

- Pour les devantures en feuillure: les stores sont ajustés à la largeur de chaque vitrine, en tableau, sous le **linteau*** et sans coffre apparent.
- Pour les devantures en applique: le système d'enroulement du store sera intégré au bandeau de la devanture. Privilégier les stores à l'italienne à bras» «latéraux discrets».
- **Forme** : droite, sans **joues***, rétractable et opaque.
- **Toile** : unie, mate, assortie à l'identité du commerce, harmonieusement intégrée à la façade.
- **Structure** : discrète, intégrée au bandeau, de même ton que la toile ; barre frontale recouverte.
- **Inscriptions** : uniquement sur lambrequin droit, ton sur ton, sans publicité ; peut remplacer une enseigne.
- **Nombre** : un store par baie vitrée.
- **Dimensions** : largeur limitée à celle des baies ; ne pas gêner la circulation.
- **En étage** : autorisés si activité distincte, sous réserve de discrétion.



- 1 Les **joux latérales*** réduisent la luminosité de la vitrine et nuisent à la lisibilité de la devanture voisine.
- 2 Un store installé trop en hauteur peut masquer l'enseigne. Un angle trop fermé représente aussi un danger pour les piétons.
- 3 Une activité à l'étage ne doit pas être signalée de manière trop visible, notamment par des éléments imposants comme un store.
- 4 Les stores en corbeille, en plus de leur volume fixe, sont difficiles à entretenir, souvent poussiéreux, et nuisent à l'image du commerce.
- 5 Un store fixe avec **joux latérales*** rompt la liaison verticale de la façade et isole le rez-de-chaussée du reste du bâtiment.



- 1 Préférer un store rétractable, sans **joux***, intégré dans le **lindeau***. Il assure une meilleure visibilité de la vitrine, et le **lambrequin*** peut porter le nom du commerce.
- 2 Remplacer un store massif par des parasols sobres, sans publicité, et cohérents avec la teinte du commerce pour créer une terrasse accueillante et ombragée.
- 3 Une activité différente à l'étage peut être signalée par un **lambrequin*** discret, en harmonie avec le rez-de-chaussée.
- 4 Pour la protection solaire, des stores intérieurs, sans marquage et assortis à la façade, sont une alternative efficace.
- 5 Sur une façade rythmée, installer les stores en alignement avec les baies, sous le **lindeau***, pour qu'ils soient invisibles une fois repliés.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.

Les dispositifs de fermeture



Volet roulant placé en intérieur



Grille de fermeture en ferronnerie



Volet roulant placé en intérieur avec vitrophanie

La protection des devantures commerciales, tout en respectant l'harmonie architecturale des façades, est essentielle.

Les dispositifs de fermeture doivent conjuguer efficacité, discrétion et esthétique. Trois grandes familles de dispositifs peuvent être envisagés :

- **Les volets roulants** : Placés à l'intérieur, ajourés ou micro-perforés pour préserver la transparence. Coffres intégrés et invisibles. Peints dans les tons de la devanture.
- **Les grilles en ferronnerie ou en acier** : Laissent voir l'intérieur, même fermé, et animent la rue. Assurent la sécurité sans alourdir la devanture.

Recommandations

- Les coffres apparents sont à proscrire, tout comme les finitions en acier galvanisé.
- Les grilles doivent toujours être installées à l'intérieur du commerce et constituées de mailles ajourées pour maintenir l'attrait visuel du local fermé.
- Il est possible de remplacer ces dispositifs par des vitrines en verre anti-effraction, tout aussi efficaces et souvent plus discrètes.
- Tous les dispositifs doivent être aussi discrets que possible pendant les heures d'ouverture, en étant parfaitement intégrés à la devanture.
- Si une grille pleine est vraiment nécessaire, elle doit être installée à l'intérieur et peinte dans une teinte en harmonie avec la façade ou la boiserie, selon le type de devanture.
- Si les fermetures sont transparentes, l'éclairage peut rester intérieur.

Les dispositifs de transparence

Certaines activités, telles que les salons de coiffure, banques, restaurants ou commerces de services, peuvent nécessiter un certain niveau de discrétion afin de préserver l'intimité de la clientèle.

Il s'agit alors de limiter partiellement la visibilité de l'intérieur du commerce, tout en maintenant un équilibre avec l'esthétique de la devanture et les règles d'accessibilité.

Recommandations

- Privilégier les dispositifs intérieurs comme les stores vénitiens, stores verticaux, panneaux ou voilages, adaptés à la nature de l'activité.
- Des adhésifs partiels, translucides, d'aspect verre dépoli ou de teinte neutre, peuvent être appliqués sur la vitrine, à condition d'être harmonisés à la devanture et de préserver une certaine transparence.
- En cas de besoin accru de discrétion, il est possible d'installer un décor de vitrine, placé en retrait de 20 cm du vitrage.
- Ces adhésifs ou éléments de vitrophanie ne doivent en aucun cas servir de support publicitaire et ne peuvent recouvrir plus de 10% de la vitrine.
- À titre exceptionnel, un adhésif peut remplacer une enseigne en bandeau, uniquement s'il est placé en partie haute de la vitrine.
- Dans les établissements recevant du public, les portes vitrées doivent être clairement visibles: prévoir un marquage adapté. L'éclairage des entrées et la signalisation des obstacles doivent être particulièrement soignés.
- Les bacs de jardinières en vitrine peuvent participer à la transparence de la vitrine. Les plantes grimpantes ainsi que les installations florales sont cependant proscrites.



Vitrophanie et transparence sobres



Stores intérieurs et transparence sur la porte d'entrée



Jardinière préservant la discrétion et animant la devanture

— La vitrophanie



Signalétique d'enseigne simple et présentoir de produits



Signalétique simple composée avec les objets en vitrine



Éléments de transparence et des produits mis en valeur

Une vitrine accueillante et soigneusement agencée, incite les passants à pousser la porte pour découvrir son intérieur, et participe à la qualité du cadre de vie de la commune.

Une **vitrine*** n'a pas vocation à imiter une page de publicité. Ce qui attire les passants, c'est surtout l'aménagement intérieur, l'ambiance perçue et la mise en valeur des produits. Ce sont ces éléments qui incitent à pousser la porte du commerce.

Vitrophanie et signalétique

La vitrophanie, qu'elle soit peinte ou en adhésif, sert à diffuser une information complémentaire ou à masquer partiellement la devanture. Néanmoins, elle ne doit pas saturer l'espace visuel : elle doit se limiter à un tiers maximum de la surface vitrée. Rester lisible et mesuré est une priorité.

Recommandations

Soigner l'aménagement de la vitrine :

- Ne transformez pas votre **vitrine*** en une page de publicité.
- Mettez avant tout sur l'aménagement intérieur, l'ambiance générale et la mise en valeur des produits pour susciter l'envie d'entrer.
- La **vitrine*** est un espace scénographique : adaptez-la au rythme des saisons et aux événements de l'année.

Utiliser la vitrophanie avec parcimonie

- Limitez la vitrophanie à un tiers maximum de la surface vitrée.
- Préférez des motifs simples, graphiques, avec une couleur unie.
- Intégrez uniquement les informations essentielles : horaires d'ouverture, quelques mots clés.
- Évitez les doublons avec les informations déjà présentes sur l'enseigne ou le store.
- Optez pour de la transparence partielle en cohérence avec la visibilité des produits exposés.

Maîtriser la signalétique réglementaire et les labels

- Ne surchargez pas la **vitrine*** avec trop de signalétique.
- Limitez les autocollants, plaques ou labels à ceux strictement nécessaires.
- Préférez les versions noir et blanc lorsque disponibles, pour réduire la surenchère de couleurs.
- Regroupez ces éléments dans une zone lisible, sans les éparpiller.

Privilégier des outils discrets pour les informations complémentaires.

Pour présenter un menu, une promotion, ou une traduction, utilisez :

- Un chevalet à l'extérieur,
- Un QR code,
- Une adresse web ou lien vers les réseaux sociaux.

Ces supports doivent rester sobres, discrets et élégants.

Valoriser par les produits

La **vitrine***, en particulier pour les piétons, constitue l'élément central d'attractivité d'un commerce. Elle doit être pensée comme un espace scénographique évolutif selon les saisons ou les événements, et contribuer à la qualité de l'espace public.

- Pour les commerces alimentaires, une simple mention sur l'enseigne ou en vitrophanie (ex. : pâtisserie, pizza, traiteur) associée à une mise en scène des produits suffit.
- Idem pour les coiffeurs, opticiens, bars à ongles, chausseurs, etc. : votre activité doit être lisible sans illustration superflue.
- Éviter les dispositifs numériques et les visuels envahissants
- Écrans, photographies collées, ou kakémonos placés juste derrière la vitre donnent une impression de mauvaise qualité, bloquent la vue intérieure et créent une pollution visuelle. Leur usage est déconseillé.

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Vitrophanie composée avec l'agencement de la devanture



Vitrophanie composée avec la colorimétrie des objets exposés



Vitrophanie composée avec le thème des objets exposés

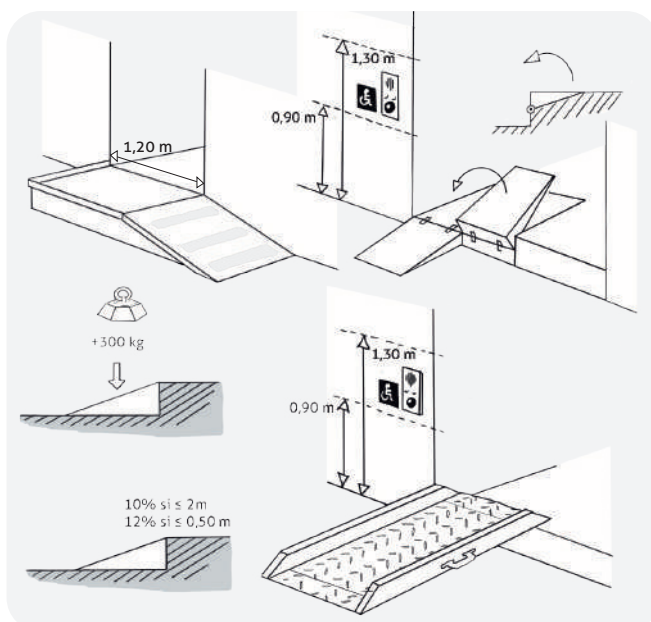
L'accessibilité



Les établissements recevant du public (magasins, hôtels, restaurants, etc.) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et doivent satisfaire aux obligations fixées par l'arrêté du 8 décembre 2014.

Les normes d'accessibilité doivent permettre à ces personnes de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, cognitif...). La largeur minimale d'une porte d'accès principal est de 1,20m.



Dispositifs de franchissement de dénivelé – rampes d'accès conformes aux normes d'accessibilité

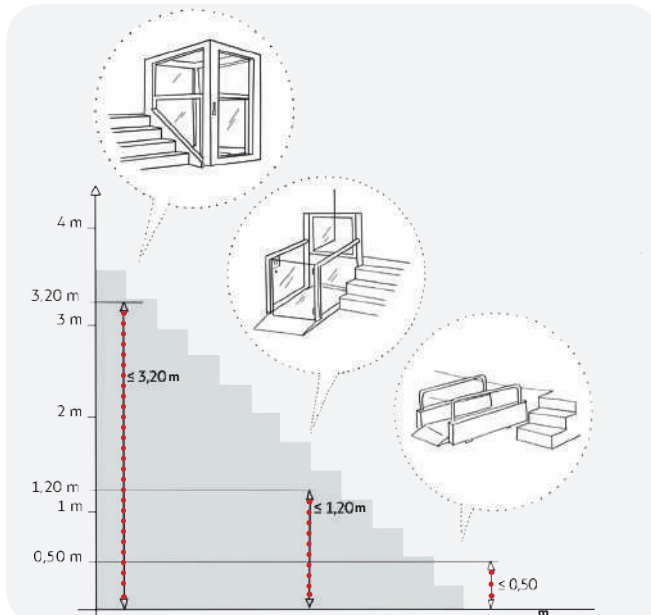
Point réglementaire

Rappel de définition (Extrait art R. 111-19-7) :

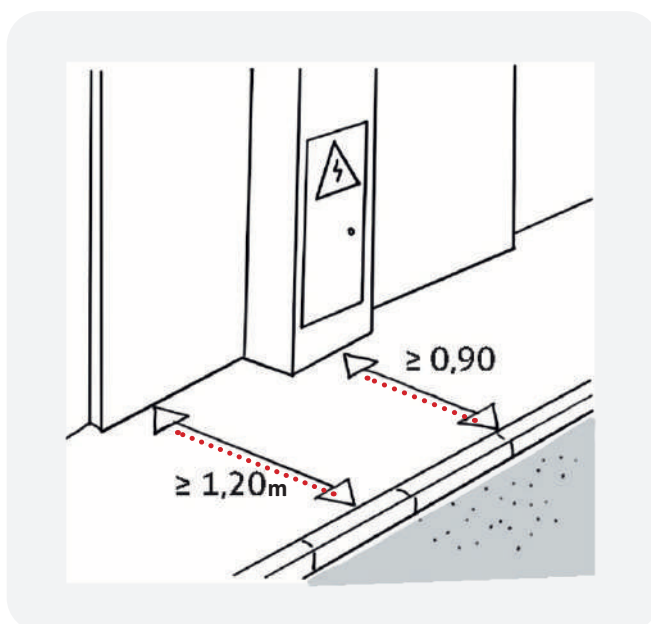
Est considéré comme accessible aux personnes handicapées un établissement recevant du public existant ou créé dans un cadre bâti existant ou une installation ouverte au public existante permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Dans le cas d'immeuble de qualité patrimoniale avérée, en cas de difficulté dans la mise aux normes d'accessibilité, des dérogations pourront être possibles à des fins de préservation du caractère architectural.

Pour plus d'informations sur les conditions d'accessibilité, consulter le guide illustré mis en ligne par le ministère de la transition écologique et solidaire : « Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants ».



Traitement des escaliers et solutions alternatives d'accessibilité selon la hauteur à franchir



Largeurs minimales de cheminement et dégagements réglementaires sur la voie publique



Les terrasses



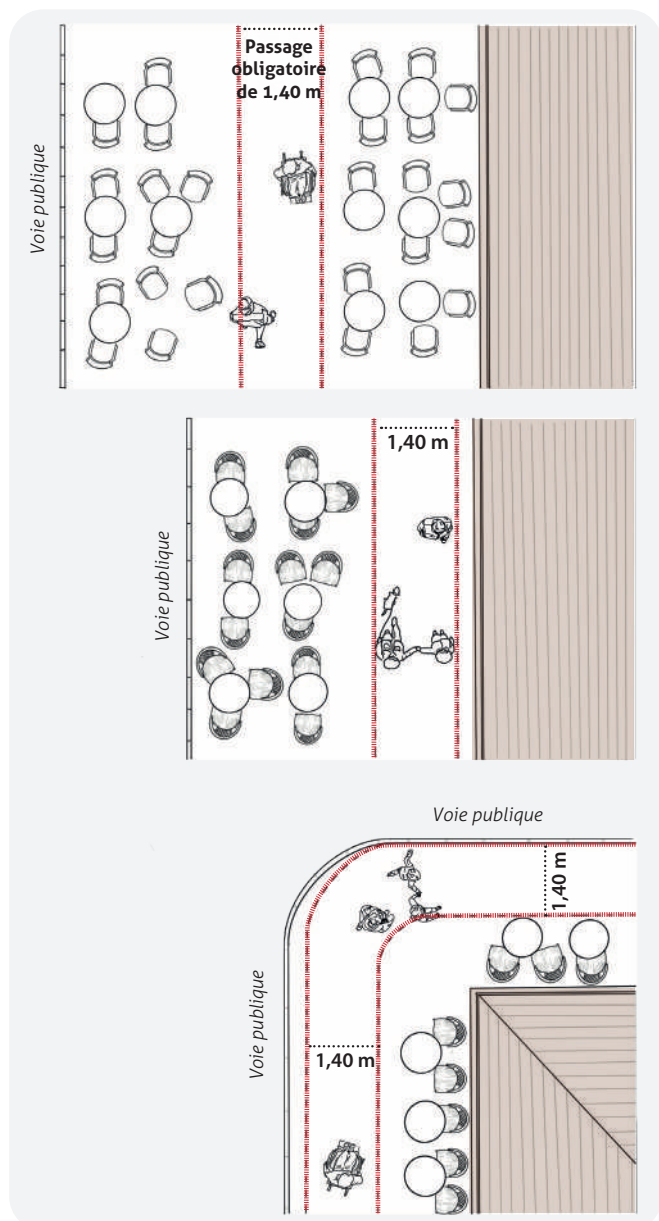
Véritables extensions du commerce dans l'espace public, les terrasses doivent respecter des règles d'implantation communes et harmoniser leur mobilier pour contribuer à un paysage urbain agréable et attractif.

Elles peuvent être agrémentées de dispositifs végétalisés qui embellissent l'aménagement et créent une ambiance plus intimiste, en retrait des flux piétonniers.

La terrasse



Terrasse aménagée sur un emplacement dédié



Exemple d'aménagement de terrasse garantissant un chemin accessible

L'installation d'une terrasse contribue à dynamiser l'activité commerciale d'une ville et participe à la convivialité de l'espace urbain.

Cet aménagement doit respecter les règles de sécurité, d'accessibilité et d'intégration dans l'environnement. Toute création de terrasse nécessite une autorisation préalable, particulièrement dans les secteurs protégés, et fait l'objet d'une autorisation où l'Architecte des Bâtiments de France est consulté (renseignements auprès du service Urbanisme de la Mairie).

Implantation et emprise autorisée

- Terrasse alignée avec la façade du commerce.
- Respect strict de l'emprise autorisée.
- Aucun obstacle à la visibilité ou à l'accès des commerces voisins.
- Cheminement piéton et flux de circulation préservés.
- Installation au sol, sauf contrainte technique.
- Accès PMR obligatoire, sans clôturer l'espace public.

Structures autorisées

- Terrasse ouverte privilégiée.
- Protections saisonnières légères, transparentes, de qualité.
- Structures fermées interdites. **Platelages***/planchers à éviter sauf terrain irrégulier.

Esthétique et intégration

- La terrasse doit valoriser l'esthétique de la devanture.
- Matériaux nobles, durables et soigneusement sélectionnés sont recommandés.

Mobilier harmonisé

- Mobilier en harmonie avec le commerce, discret et de qualité (rotin, métal, bois).
- Teintes sobres, mates ; formes simples.
- Mobilier en PVC et supports publicitaires interdits.
- La terrasse reflète l'ambiance intérieure et valorise l'espace urbain.

L'accompagnement végétal de la terrasse

Créer une ambiance plus intime, mais tout en tenant compte des contraintes d'entretien

limiter l'entretien et l'arrosage

Dans les jardinières, le substrat s'assèche plus vite qu'en pleine terre du fait de la réverbération du soleil. Ainsi, dans un souci d'économie d'eau privilégier des plantes qui demandent peu d'arrosage. Cistes, lavandes, romarin, petit cyprès ou autre plantes du Sud constituent des choix appropriés.

Penser également aux plantes graminées qui s'étoffent rapidement et demandent peu d'entretien.

Pour limiter l'arrosage et le désherbage, les jardinières doivent être paillées.



Jardinières disposant d'une largeur suffisante pour le bon développement des végétaux

Privilégier la pleine terre

Quand les contraintes le permettent, planter une grimpante contre un mur ou sur une pergola habillera et tamisera parfaitement un lieu.

À exclure

- Les bambous nécessitant un apport en eau important.
- Les espèces exotiques envahissantes. Pour plus d'informations, la liste est consultable sur : www.cbnbl.org/plantes-exotiques-envahissantes

* Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.



Ciste blanche



Cyprès



Lavande



Romarin

Essences de plantes pour agrémenter les jardinières

Les dispositifs fixés aux murs ou mobiles



Ardoise de menu disposée en terrasse

Les dispositifs d'information complémentaires aux devantures commerciales doivent rester discrets.

Ces éléments doivent respecter des règles précises afin de ne pas nuire à l'esthétique urbaine ni à la circulation des piétons, notamment les personnes à mobilité réduite.

Les dispositifs fixés au mur

Ces éléments (panneaux, ardoises...) sont autorisés à titre exceptionnel et nécessitent une déclaration d'urbanisme préalable. Ils doivent respecter les conditions suivantes :

- Être amovibles.
- Avoir une surface maximale de 0,30 m.
- Être harmonisés au commerce et réalisés en matériaux de qualité
- Ne jamais être installés au niveau de l'enseigne.
- Être fixés dans les joints des pierres de taille (pas dans la pierre elle-même).
- Un seul dispositif autorisé par commerce.

Les dispositifs mobiles

Les éléments tels que porte-menus, chevalets, cendriers ou appareils de chauffage ne doivent pas servir de support publicitaire. Ils sont :

- Temporaires et soumis à autorisation municipale.
- Limités à deux dispositifs par commerce.
- Installés sans gêner la circulation, en respectant une largeur minimale de 1,40 m pour les personnes à mobilité réduite.



Porte menu mural éclairé



Étalage extérieur mobile

Le mobilier

Le mobilier de terrasse joue un rôle important dans l'image du commerce et contribue à renforcer son identité.

Comme pour l'ensemble des éléments extérieurs, il est recommandé de privilégier la sobriété et la pérennité dans le choix du mobilier.

Recommandations

- Choisir un mobilier de terrasse sobre et durable, en accord avec l'identité du commerce.
- Veiller à l'harmonie entre le mobilier (fixe, mobile, amovible) et l'esthétique du lieu.
- Privilégier des matériaux esthétiques et pérennes comme le rotin, l'osier, le bois ou le métal.
- Intégrer le mobilier à la devanture lorsque cela est possible (par exemple : les **assises en allège***; et les tables rétractables).
- Opter pour des chevalets ou portemenus en bois ou métal, avec ardoise ou vitre, dans des tons sobres.
- Écrire les menus à la craie ou les imprimer dans des coloris neutres.
- Installer le mobilier sans gêner la circulation des piétons

À proscrire

- Éviter le mobilier publicitaire (tables, chaises, parasols comportant des logos ou marques).
- Proscrire les chevalets avec photographies, écrans numériques ou couleurs vives.
- Ne pas utiliser de kakémonos, **voiles publicitaires*** ou éléments gonflables mobiles, perçus comme peu qualitatifs.

** Les définitions des éléments architecturaux marqués en gras et en étoile sont consultables dans le glossaire.*



Mobilier en métal



Mobilier en inox



Mobilier en bambou et métal



Glossaire



Maison Boulenger, Auneuil

Ce glossaire rassemble les termes techniques utilisés tout au long de ce guide. Il a pour vocation de faciliter la compréhension des recommandations et d'accompagner les porteurs de projet dans leurs échanges avec les professionnels du bâtiment.

Qu'il s'agisse de vocabulaire architectural, de techniques de mise en œuvre ou de matériaux, chaque définition apporte les clés nécessaires pour appréhender les enjeux d'une devanture commerciale de qualité.

Glossaire

Aluminium anodisé : Aluminium traité par anodisation, processus électrochimique qui crée une couche d'oxyde protectrice à sa surface, le rendant inoxydable et lui conférant une finition souvent brillante, dans des teintes grises ou dorées.

Anodisation : Traitement électrochimique de surface qui crée une couche d'oxyde protectrice sur l'aluminium, le rendant inoxydable et résistant à la corrosion.

Appareillage : Manière de disposer les éléments qui composent une maçonnerie, dessin formé par la disposition des pierres et leurs joints.

Arcade : 1/ Ouverture libre délimitée par un arc et ses supports latéraux. gB: arched bay. 2/ Succession d'arcs et de piliers, par exemple dans un cloître ou le long d'une voie. L'arcade prend, selon sa forme, les mêmes qualificatifs que l'arc qui la surmonte : arcade bombée, en ogive, etc.

Assemblages : En construction bois, techniques permettant d'assurer la liaison de plusieurs pièces entre elles et la transmission des sollicitations. Comprend les assemblages à entailles (tenon-mortaise, embrèvement, queue d'aronde) et les assemblages par juxtaposition (pointes, boulons, agrafes).

Assises en allège : Rangées horizontales de pierres ou briques qui constituent la partie du mur située entre le plancher et l'appui de fenêtre (l'allège). Les assises sont les cours de pierres taillées d'une même hauteur dans la construction.

Auvent : Petite toiture en surplomb, en général à un seul pan, établie en saillie sur un mur, souvent au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, d'une boutique, etc.

Bac acier : Panneaux métalliques nervurés ou ondulés simple peau ou double peau isolants, utilisés comme bardage ou couverture. Les bacs acier double peau intègrent un isolant entre deux parements métalliques.

Bardage : Revêtement extérieur de façade constitué d'éléments rapportés sur une structure. Composé de bois, métal ou matériaux composites, il assure protection contre les intempéries et apporte une valeur esthétique.

Bardage à cassettes : Système de bardage métallique composé d'éléments de façade de grand format relevés sur toutes leurs faces, fabriqués individuellement par pliage de tôle (acier, aluminium, zinc). Les cassettes sont fixées sur une ossature et peuvent être posées à joints creux ou serrés.

Bardage à tasseau : Bardage en bois fixé sur une ossature secondaire composée de tasseaux (litageux en bois de section généralement 27x45mm), fixés perpendiculairement aux futures lames de bardage. Les tasseaux créent une lame d'air ventilée derrière le bardage.

Badigeons : Dilution de chaux éteinte (lait de chaux, ou blanc de chaux) avec un peu d'alun et un corps gras (suif, térébenthine...). Le badigeon sert encore de finition extérieure des maçonneries dans certaines régions littorales. Son coût est faible, mais son farinage et sa desquamation rendent nécessaire une réfection périodique. L'application est fréquente aussi en intérieur, sur les murs des locaux d'élevage, où il détruit la vermine. Par déformation, application grossière faite à la brosse : un badigeon hydrofuge est un produit bitumineux fluide appliqué sur des parois de soubassement destinées à être enterrées.

Baie : Ouverture pratiquée dans un mur fermée par une fenêtre.

Bandeau (de façade) : Bande horizontale située entre le bord supérieur des ouvertures de la devanture et la corniche séparant le rez-de-chaussée du premier étage ou de l'entresol d'un immeuble.

Bardage à cassettes : Système de bardage métallique composé d'éléments de façade de grand format relevés sur toutes leurs faces, fabriqués individuellement par pliage de tôle (acier, aluminium, zinc). Les cassettes sont fixées sur une ossature et peuvent être posées à joints creux ou serrés.

Bardage à tasseau : Bardage en bois fixé sur une ossature secondaire composée de tasseaux (litageux en bois de section généralement 27x45mm ou similaire), fixés perpendiculairement aux futures lames de bardage. Les tasseaux créent une lame d'air ventilée derrière le bardage et assurent sa fixation.

Bavette : Bande ou feuille étroite de métal rapportée sur un ouvrage ou une jonction d'ouvrages, pour les abriter des ruissellements de l'eau de pluie. On les dispose :

- à la base d'une lucarne ou d'une fenêtre de toit, en recouvrement du rang de tuiles ou d'ardoises inférieur.
- en recouvrement d'un appui de baie.
- en recouvrement d'un arêtier de couverture en ardoises.
- au-dessus des bandeaux et des corniches, pour les protéger et rejeter l'eau vers l'extérieur.
- en bavettes composées, de part et d'autre d'un tasseau de faitage, sous son couvre-joint.

Bilan carbone : Méthode de calcul permettant de mesurer et de suivre la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'une organisation émet du fait de son activité. Résultat exprimé en tonnes équivalent CO2.

Calicots : Toile ou bande de coton tressé ou de fibres (naturelles ou synthétiques), que l'on noie par marouflage dans une colle ou un enduit fin, pour ponter une fissure ou un joint avant l'application d'une peinture ou d'un enduit pelliculaire ; le calicot permet de répartir les efforts sur une certaine largeur, limitant ainsi le risque de fissuration ultérieure. Dans le cas des joints entre plaques de plâtre cartonné, le calicot est en papier perméable spécial, noyé dans la première couche de l'enduit spécial pour joints.

Calepinage : Disposition et organisation des éléments de revêtement (carreaux, panneaux, lames) sur une surface selon un plan précis définissant leur agencement, leurs dimensions et leur positionnement.

Chaux : Matériau de construction obtenu par calcination du calcaire, utilisé comme liant dans les mortiers et enduits. La chaux aérienne durcit au contact de l'air, la chaux hydraulique durcit au contact de l'eau.

Clins ou plateaux de bardage : Éléments de bardage, généralement en forme de planches, qui s'emboîtent ou se superposent pour recouvrir une façade. Peuvent être en bois, métal ou autres matériaux.

Conductivité thermique : Propriété d'un matériau à transmettre la chaleur. Plus la conductivité est élevée, plus le matériau laisse passer la chaleur facilement (exemple : métaux).

Corniche : Ornement en saillie sur un mur destiné à protéger de la pluie.

Débord : Partie qui dépasse d'un nu ou d'un plan de référence.

Descente des charges : calcul technique du report des charges vers leurs points d'appui et du cumul des forces exercées par les charges, par l'intermédiaire des structures porteuses, sur les fondations ou sur le sol.

Devanture : ensemble des éléments d'un commerce en façade d'un bâtiment. Elle comprend tous les éléments de la façade (vitrine, porte d'entrée...) et les éléments composant l'image commerciale, (les dispositifs d'enseigne, les stores et stores bannes, les fermetures, les éclairages, etc).

Édicules : 1/ Petite construction isolée dans un parc ou sur la voie publique: les fontaines Wallace, aubettes, abribus, kiosques, sanisettes sont des édicules. 2/ Se dit aussi des locaux techniques qui émergent des terrasses, par exemple pour les machineries d'ascenseurs.

Encadrement : Cadre extérieur de la baie. Partie du dispositif qui entoure l'affiche, synonyme de moulure.

Enduit : Revêtement de finition appliqué en une ou plusieurs couches sur un support (mur, façade) pour le protéger et le décorer. Peut être à base de liants aériens (chaux grasse) ou hydrauliques.

Façade-support : Façade d'un bâtiment sur laquelle repose ou à laquelle est fixé un élément de bardage, d'enseigne ou de structure. Il s'agit de la structure porteuse qui supporte les charges de l'enveloppe extérieure.

Fastigié (adj.) : Qualifie une branche, un rameau ou un arbre qui se dresse presque verticalement, formant une silhouette élancée et étroite (exemple : cyprès, peuplier d'Italie).

Fausse façade : Façade ou construction conçue pour dissimuler sa nature réelle, généralement celle d'un équipement technique (transformateur, puits de ventilation). Structure qui se fonde dans l'architecture environnante tout en cachant des installations esthétiquement déplaisantes.

Feuillure : angle rentrant ménagé pour encastrer une menuiserie.

Fronton : Tympan encadré par une corniche et des rampants moulurés, qui couronne une façade, un portique, une baie ou une lucarne.

Imposte : Partie supérieure d'une baie vitrée au-dessus des parties ouvrantes.

Inertie thermique : Capacité d'un matériau à stocker la chaleur puis à la restituer progressivement. Les matériaux à forte inertie (pierre, brique) régulent naturellement les variations de température.

Inoxydabilité : Propriété d'un matériau à résister à l'oxydation et à la corrosion. Pour l'aluminium, elle est obtenue par anodisation ou thermolaquage.

Jambage : 1/ Maçonnerie qui compose le montant latéral d'une baie ; il reçoit la retombée de l'arc ou l'extrémité de la plate-bande ou du linteau. 2/ Un jambage désigne aussi une chaîne verticale en pierre sur laquelle prend appui une poutre. 3/ Le jambage d'une cheminée désigne ses deux montants latéraux en maçonnerie. Syn.: piédroit. 4/ Muret construit perpendiculairement à une cloison pour porter une tablette, un évier, une paillasse, etc.

Joint debout : Technique d'assemblage métallique (zinc, cuivre, acier) où les feuilles de métal sont reliées par un pliage vertical formant une nervure saillante étanche.

Joints : Espaces ou liaisons entre éléments de construction (carreaux, panneaux, lames de bardage). Peuvent être creux, serrés ou remplis de matériau de jointolement.

Joue : Partie latérale d'un élément, d'une pièce de bois, d'un profilé, d'un coffrage, ou d'un membre d'architecture.

Lambrequin : Bandeau d'ornement en bois ou en tôle ajourée, que l'on dispose devant les ché-neaux, marquises, égouts de toiture, enrouleurs de jalousies ou de volets roulant, etc., pour les masquer à la vue.

Laquage : Application d'une couche de laque (peinture liquide) sur un matériau, généralement métallique, pour le protéger de l'oxydation et lui donner une finition colorée. Le pré-laquage est réalisé en usine.

Liants : Matériaux (ciment, chaux, plâtre) qui ont la propriété de se solidifier puis de durcir, permettant de lier les agrégats (sable, graviers) entre eux. Les liants hydrauliques durcissent au contact de l'eau.

Liants hydrauliques : Liants (ciment, chaux hydraulique) qui durcissent au contact de l'eau et permettent la prise même en milieu humide.

Lignes de travées : Division verticale d'une élévation de façade, composée d'une superposition d'ouvertures (fenêtres, portes, baies) alignées verticalement et délimitées par des supports verticaux (piliers, colonnes).

Linteau : Élément monolithe qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture, reportant sa charge vers les jambages, piédroits ou poteaux. Le linteau peut être une pierre (en délit), une poutre de bois, un profilé d'acier (type IPN), ou une poutre en béton coulée in situ ou préfabriquée. En fonction de sa position par rapport au chaînage horizontal, un linteau est dit intégré, associé ou dis-socié. Un linteau de grande largeur est un poitrail; lorsqu'il est composé de plusieurs pierres appareillées, le linteau est une plate-bande.

Marquise : Ouvrage en charpente de fer et de verre, formant auvent et situé entre la devanture et les étages de l'immeuble ou au-dessus d'une porte d'entrée ou d'une baie.

Menuiserie : Ensemble des pièces (de bois, aluminium, métal...) qui constituent la vitrine, la porte, la fenêtre.

Mitoyenneté : Copropriété d'un élément séparatif entre deux bâtiments voisins.

Modénature : Proportions et disposition de l'ensemble des vides et des pleins, ainsi que des moulures et membres d'architecture qui caractérisent une façade.

Moulure : Élément linéaire en saillie ou en creux sur la façade.

Nu du mur : Surface externe plate d'un mur en référence hors saillies pour les mesures. Nu intérieur dans une pièce. Nu extérieur en façade.

Oxydation : Réaction chimique d'un matériau (notamment les métaux) avec l'oxygène de l'air, provoquant sa dégradation (rouille pour le fer, ternissement pour d'autres métaux).

Parcelle : Portion de terrain constituant l'unité foncière.

Parement : Face apparente d'un élément de construction lui donnant son aspect de finition.

Patine : Aspect que prend un matériau avec le temps sous l'effet du vieillissement naturel et des conditions climatiques. Pour le bois ou le métal, modification de la couleur et de la texture en surface.

Planéité : Caractère de ce qui est plan, sans déformation ni irrégularité de surface. Pour un bardage, qualité d'une surface parfaitement plane par rapport à l'ordonnement de la façade.

Platelage : Construction d'un plateau ou d'une large surface horizontale, généralement en bois. Revêtement de sol extérieur constitué de lames ou planches assemblées (terrasses, ponts, passerelles).

Piédroit : Montants verticaux en maçonnerie de part et d'autre d'une baie ; partie latérale du tableau.

Picot : 1/ Marteau à deux pans effilés en pointe, plus petit que le pic; il est utilisé pour dégrader les mortiers de joints des maçonneries de pierre.
2/ Petit relief saillant et pointu; un rouleau à picots est un rouleau garni de pointes saillantes utilisé, en particulier, pour maroufler les toiles de verre dans les résines de polyester. La ronce artificielle est garnie de picots.
3/ Petit pieu.

Pignon : Murs extérieurs d'une construction dont la partie supérieure suit la pente de la toiture.

Pilastre : Élément saillant d'un mur en maçonnerie et présentant l'aspect d'un pilier engagé dans la paroi.

Piliers d'angle : Piliers ou pilastres placés à l'angle saillant d'un édifice. Supports verticaux maçonnés ou décoratifs positionnés aux angles d'un bâtiment, également appelés pilastres angulaires ou corniers.

Plate-bande : En architecture : 1/ Ouvrage rectiligne formant le couverture d'une baie. Si le linteau est en principe monolithique, la plate-bande est composée de claveaux appareillés. La plate-bande bombée peut désigner un arc de faible courbure. 2/ Large moulure plate en faible saillie sur un mur.

En charpente : Plaque métallique d'assemblage bout à bout de deux pièces de charpente, de deux parties d'une rampe.

En menuiserie : Longue latte d'encadrement d'un par-quet. Moulure en creux, élégie au pourtour d'un panneau; sa rive forme en général une languette d'embrèvement partiel dans le cadre.

Potence : Pièce technique en forme d'équerre servant de structure pour suspendre les enseignes en drapeau.

Profilés pour menuiseries extérieures : Éléments linéaires façonnés (en aluminium, bois, PVC ou mixtes) qui constituent l'ossature des menuiseries extérieures (fenêtres, portes-fenêtres, portes). Leur section est conçue pour assurer étanchéité, isolation et fonctionnalité.

Rainures-languettes : Système d'assemblage où une rainure (cavité longitudinale) est usinée sur le chant d'une planche pour recevoir la languette (partie saillante) d'une autre planche, permettant leur emboîtement.

Recouvrement : Technique de pose de bardage où les lames se recouvrent les unes sur les autres sur 2-3 cm (ou minimum 10% de la largeur hors-tout de la lame), formant un chevauchement qui assure l'étanchéité.

Saillie : Éléments, corps d'ouvrage, membre d'architecture qui dépasse d'un plan de référence ou du nu d'une façade: les balcons, corbeaux, cor-niches, pilastres, contreforts, etc. sont des saillies. Les saillies autorisées sur la voie publique (auvents, balcons, pas de portes, enseignes, bannes, etc.) font l'objet de règlements locaux à consulter en mairie.

Soubassement : Partie basse d'un bâtiment constituant la liaison entre le sol et le mur.

Store : Rideau de toile qui s'enroule ou se replie destiné à protéger la devanture du soleil.

Système à tasseau : voir Bardage à tasseau

Thermolaquage : Procédé de traitement de surface par application électrostatique d'une poudre puis cuisson au four, créant un revêtement protecteur et décoratif durable sur les métaux (aluminium, acier).

Travée : 1/ Espace qui sépare deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage. 2/ Ensemble composé par deux colonnes ou pilastres et par l'entablement ou l'architrave qui les surmonte.

Travée de devanture : La travée de devanture est l'espace entre deux piliers consécutifs d'une façade.

Trumeaux : Pan de mur situé entre deux baies de même niveau.

Typologies : Classification et étude comparative des bâtiments selon leurs caractéristiques essentielles : fonction (résidentiel, commercial), forme architecturale ou système constructif.

Typographie : Art de la mise en forme des caractères d'écriture et de leur disposition. Dans le contexte architectural, désigne l'ensemble des choix graphiques pour les enseignes, signalétiques et éléments textuels sur les bâtiments (polices, tailles, couleurs, placement).

Treillis : 1/Matériau de clôture ou de décoron lattes entrecroisées. 2/ Assemblage de barres ou de tiges métalliques entrecroisées et solidarisées. 3/ Matériau d'armature des bétons ou des enduits, constitué d'un quadrillage de fils assemblés en réseau maillé.

Vitrine : Partie vitrée d'un local commercial ou espace ménagé derrière cette vitre, où l'on expose des objets à vendre.

Vitrophanie : Étiquette autocollante qui s'applique sur une vitre et qui peut être lue par transparence.

Voile publicitaire : Support de communication publicitaire mobile composé d'une voile en textile imprimé, d'un mât démontable et d'un pied adaptable. Également appelé oriflamme ou drapeau flamme, utilisé pour la signalétique extérieure et intérieure.



Contacts et liens utiles

Mairie d'Auneuil

60 rue du Prieuré 60390 Auneuil France

Téléphone : 03 44 47 70 23

Adresse email : contact@auneuil.fr

Site web : <https://www.auneuil.fr/fr/>

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux 60005 Beauvais Cedex 5 France

Téléphone: 03 44 15 68 00

Fax : 03 44 15 68 01

Adresse email : contact@beauvaisis.fr

Site web : <https://www.beauvaisis.fr/>

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Oise

4 rue de l'Abbé-du-Bos 60000 Beauvais France

Téléphone : 03 44 82 14 14

Adresse mail : contact@caue60.com

Site web : <https://www.caue60.com/page/2296602-l-association>

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Oise

Téléphone : 03 44 38 69 40

Adresse mail : udap-oise@culture.gouv.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Oise - Hauts-de-France

Hôtel consulaire 18 rue d'Allonne 60002 Beauvais Cedex

Téléphone : 03 44 79 80 81

Fax : 03 44 48 47 19

Adresse email : cci-oise@cci-oise.fr

Site web : <https://www.oise.cci.fr/>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Oise

3 rue Léonard-de-Vinci 60000 Beauvais France

Téléphone : 09 86 86 30 06

Adresse email : contact@cma-hautsdefrance.fr

Site web : <http://www.cma-hautsdefrance.fr>



4 rue de l'Abbé du Bos
60000 Beauvais
03 44 82 14 14

www.CAUE60.com



Une information, une question ?

Contactez-nous !
contact@caue60.com

Ce document présente les
recommandations architecturales pour les
commerces d'Auneuil.

Pour soutenir et accompagner les
actions du C.A.U.E, devenez adhérent en
téléchargeant le bulletin d'adhésion sur
www.CAUE60.com

Suivez-nous :



Caue_60
C.A.U.E de l'Oise - C.A.U.E 60
C.A.U.E de l'Oise

Édition : Janvier 2026

Direction de publication : Gérald RÉMAN, Directeur du CAUE de l'Oise, Urbaniste OPQU

Référents de publication : Mouna DEGHALI, Conseillère en architecture et en urbanisme, Arnaud THOMAS, Architecte du patrimoine

Contributeurs : Martin SIROT, Paysagiste Conseil, Julien FOURNIER, Urbaniste

Maquette et mise en page : Amélie MULLER, Chargée de communication et responsable des actions de sensibilisation

Photos et illustrations : © CAUE 60, sauf mention contraire



C.A.U.E 60 - Association déclarée - SIRET 31880008300046 - 4 rue de l'Abbé du Bos - 60000 Beauvais - Création C.A.U.E 60
Impression 01/2026 - Crédits photos : C.A.U.E de l'Oise - Sauf mention contraire - Ne pas jeter sur la voie publique